

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(64^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 10 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5671).

Défense (suite)

MM. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), André Giraud, ministre de la défense ;
Jean-Marie Daillet,
Loïc Bouvard,
Jacques Peyrat,

MM. Daniel Colin,
Paul Quilès,
Georges Mesmin,
Jean-Guy Branger,
Yvon Briant.

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5685).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, un budget s'analyse en fonction des objectifs, des moyens et d'un contexte.

Les objectifs du Gouvernement apparaissent clairement affichés dans le titre V du budget. D'ores et déjà, nous pouvons dire que ce titre est globalement conforme à la loi de programmation militaire, décidée par le Président de la République l'année dernière et à laquelle notre assemblée a apporté un large soutien.

M. André Giraud, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le député ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Je tiens à apporter une légère correction à ce que vous venez de dire, monsieur Boucheron : la loi de programmation a été présentée par le Gouvernement et approuvée par le Parlement.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Je vous remercie de cette précision...

M. Françoise Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Utile !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). ... mais j'ajoute que le Gouvernement a travaillé en fonction des lignes tracées par le Président de la République, ce qui est bien normal.

La mission de nos armées est triple : assurer une dissuasion techniquement crédible, assurer le respect des alliances, assurer notre présence dans le monde.

Concernant la force de dissuasion, la priorité reste au maintien à un niveau correct de notre crédibilité.

Les recherches et le développement concernant les S.N.L.E. nouvelle génération, les vecteurs maritimes et terrestres restent à un bon niveau.

Cela prend une importance particulière à l'heure où le contexte stratégique centre européen se modifie profondément, depuis que sont engagées les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Ces négociations devraient aboutir, au début du mois de décembre, à un accord sur les forces nucléaires intermédiaires.

Concernant ce qu'il est usuel d'appeler le deuxième et le troisième cercles, une modernisation importante de nos concepts doit être poursuivie. En effet, il faut sortir des schémas qui consistent à projeter dans le futur avec des armes modernes la logique de conflits anciens.

Le conflit auquel nous serions éventuellement confrontés ne serait ni celui de 1914 où les obus auraient cédé la place aux bombes à neutrons, ni celui de 1939 où les chars auraient été remplacés par les hélicoptères. Les grandes concentrations de forces terrestres et maritimes sont aujourd'hui rendus impossibles par la précision des missiles et la miniaturisation des têtes nucléaires tactiques. Ces conflits seraient donc des conflits globaux, simultanés et mobiles. Notre défense doit par conséquent pouvoir voir loin et frapper vite sur des théâtres éloignés et divers.

La force d'action rapide, si décriée en son temps, a donc été une étape nécessaire dans cette vaste reconversion de nos forces. L'opération « Moineau hardi » a montré l'étape transitoire dans laquelle nous sommes, entre l'organisation statique dont nous sortons et l'organisation dynamique vers laquelle nous devons aller.

D'autre part, l'émergence des technologies nouvelles, et principalement les missiles, nous démontrent, des Malouines au Golfe, de l'Afghanistan au Tchad, que la défense aérienne, terrestre et maritime subit une mutation sans précédent.

L'ensemble du titre V, qu'il s'agisse de la force de dissuasion ou des nouveaux critères d'équipement de nos armées, semble répondre globalement à cette nécessité. Nécessité de voir loin, ce qui a conduit à l'acquisition des Awacs, et de pouvoir transporter rapidement et d'une façon indépendante nos forces à grande distance : d'où les C 130 attribués à l'armée de l'air.

Pour l'armée de terre, les quinze Gazelle-Hot et les huit Super Puma nous semblent un minimum nécessaire.

Pour la marine, nous ne pouvons qu'approuver la dotation d'Atlantique II pour la protection de la Fost mais nous interroger sur une certaine lenteur dans la construction des sous-marins nucléaires d'attaque.

Pour ce qui concerne les moyens de ce budget, notre approche sera beaucoup plus critique. Votre titre III, monsieur le ministre, ne peut pas ne pas nous inquiéter.

Tout d'abord, les financements sont souvent fictifs, avec un certain nombre de conséquences difficiles à accepter.

La sous-estimation de l'inflation va, pour la deuxième année consécutive, laisser les personnels civils et militaires de votre ministère dans une situation difficile, leur infligeant vraisemblablement une perte de pouvoir d'achat de 2,5 p. 100 au minimum sur deux ans.

Par ailleurs, nous notons une surutilisation des stocks existants, qu'il faudra reconstruire.

Je ne rappellerai que pour mémoire le problème des réalisations d'actifs. Si, pour l'immobilier, il est possible que vous atteigniez vos objectifs, il est en revanche exclu que ceux-ci soient atteints en ce qui concerne les actifs des sociétés privatisables et vous le savez bien, monsieur le ministre ; le triste résultat de la privatisation de Suez, que nous connaissons ce matin, en apporte la preuve.

Bref, vous surestimez les recettes et il y aura vraisemblablement un manque de 1,5 milliard de francs.

De plus, un certain nombre de dépenses ne sont pas intégrées. Je pense tout d'abord au niveau beaucoup trop faible des dépenses d'entretien programmé des matériels. On ne peut pas maintenir pendant un temps significatif ces dépenses au niveau où vous les avez fixées sans mettre en péril l'efficacité de nos systèmes d'armes. La situation de la marine, par exemple, est particulièrement inquiétante dans ce domaine.

Mais l'interrogation principale porte sur les opérations extérieures. Nous savons bien qu'un collectif budgétaire ne les financera pas totalement. Si ce collectif les finance à 50 p. 100, les 50 p. 100 restants seront répartis sur les dépenses courantes de votre ministère. Là encore, un milliard et demi de francs manqueront à l'appel.

Les moyens ne sont pas seulement financiers mais humains. La déflation que vous vous apprêtez à imposer au groupement industriel des armements terrestres me laisse perplexe sur la façon dont les établissements publics de la défense vont pouvoir faire face aux besoins des états-majors.

Il y a derrière ce choix, j'en ai bien peur, la volonté d'abandonner à terme le secteur public de l'armement. Monsieur le ministre, il n'y a pas d'industrie de l'armement efficace qui ne soit équilibrée entre les secteurs public, nationalisé et privé. Le savoir-faire du G.I.A.T. est important et ce capital de compétences ne pourra pas être remplacé.

Quand je fais la synthèse entre les sous-estimations de dépenses et les sur-estimations de recettes, je m'aperçois que votre budget connaîtra un trou avant la fin de 1988, qu'il est impossible de chiffrer à moins de 3 milliards de francs, et encore, en comptant un collectif budgétaire qui viendrait prendre en charge la moitié des opérations extérieures.

Dans ces conditions, ce projet de budget de 1988 ne pourra pas être appliqué, et vous le savez. Quel que soit le Gouvernement qui aura la charge des affaires en juin prochain, ce budget devra être révisé. Je ne vous parle pas de la construction du budget de 1989. Celui-ci devra prendre en charge non seulement le trou de 1988 mais aussi les nécessaires progressions des dépenses du titre V.

En conséquence, la préparation du budget de 1989 posera un certain nombre de questions auxquelles nous devons dès aujourd'hui réfléchir.

Pourrons-nous augmenter le budget de façon importante pour rattraper les retards de financement du budget de 1988 ? Il faudrait, pour que cela soit acceptable, une forte croissance. Malheureusement, les prévisions les plus courantes sont celles de la récession.

Devons-nous trouver de nouvelles économies ? Sans doute. Mais elles ne pourront plus porter sur une importante déflation des effectifs. Elles ne porteront que sur des réorganisations internes ou l'efficacité de nos armées devra être le critère unique de décision.

Devrons-nous faire glisser dans le temps certains programmes ? Ce serait difficile. Les rendez-vous de 1995 et de 1997 seront fondamentaux pour l'efficacité de notre armée de l'air, de notre marine et des forces océaniques stratégiques.

Certaines missions devront-elles être abandonnées ? Je ne le pense pas. Même si des adaptations et des coopérations sont envisageables, les axes fondamentaux de la politique extérieure de la France devront être maintenus.

Monsieur le ministre, il doit être clair que, sur les grandes options d'équipement et d'utilisation de nos forces, il existe au sein du Parlement français une très grande convergence de vues sur les principes de fond. Mais le consensus nécessaire pour la France n'oblige personne à accepter des montages financiers qui rendront les arbitrages de 1988 extrêmement difficiles, car le budget sera quasiment inapplicable.

M. Guy-Michel Chauveau. Tout à fait !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Nous nous abstenons parce que notre groupe a conscience de ses responsabilités.

Qu'auriez-vous dit, mes chers collègues de l'actuelle majorité, si, à l'époque où vous étiez dans l'opposition, la majorité socialiste vous avez proposé un budget comme celui-ci...

M. François Fillon, président de la commission de la défense. Parlons-en des budgets que vous nous avez présentés !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). ... avec un titre III en diminution de 2,5 p. 100 en francs constants ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Marie Daillet. Ridicule !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Nous nous abstenons parce que ce budget n'a pas répondu à certaines des questions que se posent nos armées. Nous nous abstenons parce que le consensus derrière le Président de la

République et le Gouvernement est une force pour la France, eu égard à sa posture internationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Fillon, président de la commission de la défense. En réalité, vous vous abstenez parce que vos militants trouvent qu'on dépense trop d'argent pour la défense !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, la question qui se pose à nous n'est évidemment pas celle du vote de votre budget et je dois dire que j'ai été effaré d'entendre notre collègue socialiste justifier l'abstention de son groupe en critiquant un budget qui est nettement meilleur que ceux que nous présentait les gouvernements qu'il soutenait.

La question qui se pose est la suivante : votre budget s'inscrit-il dans la perspective entièrement nouvelle qu'ouvrent à l'Europe les accords imminents, et ceux que l'on peut prévoir, entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis ? En d'autres termes, l'effort financier incontestable que notre pays s'impose pour la deuxième année consécutive, afin de redresser la valeur opérationnelle de ses forces, est-il suffisant ?

De telles questions viennent naturellement à l'esprit de ceux qui observent avec attention, et avec inquiétude parfois, les rapides évolutions en cours. Vous savez que, de notre part, il n'y a là nul procès d'intention à votre égard, ni à l'égard d'un Gouvernement qui a su reprendre les voies d'une croissance continue de notre appareil de défense. Tout le monde comprend que, dans un contexte de redéploiement de l'économie nationale et d'une meilleure considération des difficultés sociales qui touchent de nombreuses catégories de Français, il n'est pas facile de convaincre les responsables du budget de l'Etat que les événements commandent d'accroître encore la croissance importante qu'ils ont consentie en 1987 et que la bonne loi de programmation militaire - bonne dans le contexte de son adoption - apparaît comme un point de départ plutôt que comme un programme définitif et immuable.

Il a toujours été vrai que les Européens, au sein de la grande alliance des démocraties, ne partageaient pas équitablement les charges de la défense atlantique ou, plus précisément, qu'ils ne prenaient pas suffisamment en charge, financièrement, leur propre défense.

Au mois d'avril dernier, lors de la célébration du trentième anniversaire des traités de Rome, le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, faisait remarquer : « Les dépenses dues à la présence de nos amis américains en Europe correspondent à la plus grande part du déficit du budget américain. Et vous savez l'importance que joue le déficit budgétaire, actuellement, aux Etats-Unis ! » Paroles prophétiques si l'on se réfère aux événements financiers en cours !

Comment s'étonner, dès lors - compte tenu de ce partage pour le moins inégal - que l'Europe ait pesé si peu jusqu'à présent dans la direction de l'Alliance, au point que, au cours des derniers mois, elle n'ait été informée qu'a posteriori, ou au dernier moment, des tractations entre Moscou et Washington par l'allié américain ? Celui-ci a beau protester de son attachement à l'indépendance de l'Europe et de sa fidélité à son engagement de nous défendre, force est bien de constater que les Européens ont été traités comme, lors de la négociation d'Utrecht, les Français de 1713 traitaient les Hollandais : « Nous venons, messieurs, chez vous, traiter sans vous, de vos affaires ! »

Car enfin, Reykjavik est bien en Europe, et dans un pays fort exposé aux risques que fait courir à l'Europe le flagrant découvert de son flanc nord.

Au sud, la querelle gréco-turque, l'affaire de Chypre, les multiples tensions de la Méditerranée orientale sont autant de problèmes redoutables.

Or on ne peut même pas dire qu'au centre de l'Europe l'Alliance - qui avait jusqu'alors maintenu, notamment depuis l'installation, difficilement acquise, des fusées Pershing et des missiles de croisière, une dissuasion nucléaire imposante - soit désormais aussi crédible, puisque ces instruments américains vont désormais manquer à une panoplie qui, déjà, était nettement inférieure au potentiel militaire du Pacte de Varsovie.

Je n'entends pas ici me contenter de lamentations devant le fait accompli, d'ailleurs prématurément jugé inévitable, mais plutôt contribuer à ce que les Français et les autres Euro-

péens tirent bien toutes les leçons que devrait leur inspirer un événement aussi énorme que le ralliement de notre allié principal aux propositions de la puissance adverse. Après tout, les Européens ont la rétribution de leur incurie. Et c'est d'abord à eux-mêmes, plus qu'aux Américains et aux Soviétiques, qu'ils doivent adresser le reproche d'abaisser la garde. A cet égard, la France n'est pas au banc des accusés : c'est le seul pays d'Europe où se soit établi un consensus, au cours des dernières années, sur une politique de défense à la fois indépendante et solidaire des gouvernements successifs.

Certes, nous avons critiqué sans indulgence les lacunes de la gestion socialiste, mais nous lui avons donné sa chance en 1982 - je le rappelle en particulier à M. Boucheron - et nous devons reconnaître que, à côté d'une programmation militaire de récession, le gouvernement socialiste aura eu au moins le mérite de faire reculer l'antimilitarisme qu'il était de bon ton de pratiquer dans une partie de sa clientèle électorale.

Mme Florence d'Harcourt. C'est exact !

M. Jean-Marie Daillet. En fait, tout le monde, par vagues successives, a médité deux phénomènes qui ont longtemps paru contradictoires et qui se révèlent aujourd'hui complémentaires : il s'agit, en premier lieu, de l'affirmation farouche de la volonté nationale par le général de Gaulle et, en second lieu, de la nécessité, en toute indépendance, d'organiser la sécurité collective, dans une fidélité sans faille à nos alliés en cas de crise. De Gaulle la manifesta avec éclat tant à propos de Berlin qu'au sujet de Cuba. D'ailleurs, n'est-ce pas lui qui proposa en 1962 trois versions successives du « plan Fouchet » d'organisation de la défense de l'Europe ?

Le 14 janvier 1963, après l'échec si regrettable du troisième plan Fouchet, il annonçait la signature du traité de l'Elysée, laquelle eut lieu le 22. Ce traité comportait des clauses militaires entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Le général de Gaulle préconisait dans son langage inimitable, la création « entre les Gaulois et les Germains » d'une « aire stratégique unique ».

Il y a vingt-cinq ans de cela et, pour des raisons somme toute secondaires mais qui ont malheureusement prévalu, les Européens ne sont pas plus organisés qu'ils ne l'étaient depuis le 23 octobre 1954, c'est-à-dire au lendemain du rejet par la France de la communauté européenne de défense et de l'adoption du traité d'union de l'Europe occidentale.

M. Lolo Bouvard. C'est vrai !

M. Jean-Marie Daillet. Depuis lors, les parlementaires français qui ont régulièrement participé aux travaux de l'Assemblée de l'Atlantique Nord ont pu constater que, si l'Alliance a seize à jusqu'à présent sauvé la paix et l'indépendance en Europe de l'Ouest, elle n'a pas fait preuve, c'est le moins que l'on puisse dire, du dynamisme ni même de la cohésion qui auraient dû être ses principales caractéristiques, s'agissant de l'expression politique autant que militaire du rassemblement des grandes démocraties occidentales face à un nouvel impérialisme totalitaire.

Que de malentendus entre alliés, que de procès d'intention, que de différences d'attitudes, que de rivalités d'intérêts !

A l'heure où nous parlons, l'Alliance, qui n'a jamais été mise en doute par les peuples qui la constituent, et dont la nature est évidemment purement défensive, se défend mal, faute d'une géostratégie de grande puissance véritable, géostratégie pacifique dont l'Europe, ce vieux creuset de toute innovation politique, ce prototype de relations internationales pour le XXI^e siècle, pourrait et devrait être l'inspiratrice.

Est-il si difficile aux Européens de s'entendre au sein de l'Alliance ? Il y a vingt-cinq ans, c'était le Président Kennedy qui parlait le premier du « pilier européen de l'Alliance » et, il y a quelques jours, c'était le Président Reagan qui, dans son discours d'Annapolis, et sans doute avec mauvaise conscience envers ses alliés d'Europe, nous invitait à le bâtir enfin, ce fameux pilier.

Je ne crois pas qu'il soit trop tard, mais il est bien temps : l'Alliance est parcourue de courants contraires. Et si cela n'est pas nouveau, c'est évidemment singulièrement perturbateur dans un contexte où, d'évidence, les réponses européennes aux faits et gestes de la principale puissance atlantique sont dispersées.

Réponses dispersées à l'initiative de défense stratégique, non-réponse de l'Europe en tant que telle à Reykjavik, d'où l'embarras de tous et de chacun : le chancelier Kohl pris à

contre-pied par le retournement subit de Mme Thatcher, la cohabitation française partagée entre le désir de solidarité politique et la lucidité sur les risques d'une entente Reagan-Gorbatchev déséquilibrante pour l'Europe et toute l'Alliance.

L'Europe est à la croisée des chemins. Si, dans de telles circonstances, elle n'est pas capable de prendre conscience de la nécessité d'être enfin pleinement responsable de son propre destin, et donc de structurer sa défense - pour le plus grand bien, d'ailleurs, de l'Alliance atlantique - elle manquera une chance historique et portera la responsabilité éventuelle de son déclin et d'une terrible contribution à l'affaiblissement du camp de la liberté, avec des conséquences incalculables pour la paix.

Si, comme nous l'espérons, elle refuse la soumission aux initiatives d'autrui, si elle sait mettre à profit son incomparable et coûteuse expérience, si elle a le bon sens d'aller au bout de la logique où elle s'est engagée en construisant une communauté européenne de peuples libres, elle prendra sans tarder les décisions simples et populaires qui la doteront d'une identité de défense.

Dans cet esprit, comment ne pas rappeler qu'en 1950 les six Etats qui signaient le traité de Paris portant création de la première communauté européenne, celle du charbon et de l'acier, étaient déjà motivés en tout premier lieu par la volonté de sauver la paix mondiale par la contribution d'une « Europe organisée et vivante » ?

Comment ne pas espérer que, le 22 janvier 1988, le vingt-cinquième anniversaire du traité de l'Elysée donne lieu à une célébration et, mieux, à des décisions conformes à l'idée d'espace stratégique commun entre la France, la République fédérale d'Allemagne, et ceux de nos partenaires européens qui voudraient se joindre à leur nécessaire union ?

Vous avez fait beaucoup, monsieur le ministre, pour en arriver à cette nouvelle étape, vous-même et ce Gouvernement.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Il y a quelques jours, le conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale, à La Haye, publiait une déclaration qui répondait parfaitement à la proposition qu'avait faite le Premier ministre de la France, il y a un an. En effet, quel autre cadre que l'U.E.O. pour que les Européens s'organisent - les Sept, auxquels viendraient se joindre volontiers Espagnols et Portugais ?

En attendant, le noyau dur de cette Europe de la défense, c'est évidemment le trio formé par la Grande-Bretagne et la France, puissances nucléaires, et par la R.F.A., puissance des avant-postes sur le théâtre européen. Mais n'oublions pas l'Italie et son influence en Méditerranée.

En fait, la France est au cœur de l'espace géostratégique européen. C'est donc à elle que revient l'initiative, comme chaque fois depuis quarante ans qu'il a fallu faire avancer l'Europe. Nous pensons plus que jamais qu'il faut viser à créer un conseil européen de sécurité, dont le conseil franco-allemand de défense devrait être l'embryon.

Dans ce contexte, ou plutôt dans cette perspective, nous voterons votre budget, monsieur le ministre, non sans encourager, s'il en était besoin, votre souci de réduire les coûts de toute la gamme d'équipements qu'il faut à la grande puissance européenne en devenir pour jouer pleinement son rôle international.

L'Europe se défend en Europe, certes, mais les deux guerres mondiales ont appris aux démocraties que la liberté se défendait partout, en Afrique, dans le Golfe, dans le Pacifique, aux deux pôles.

C'est vous dire, monsieur le ministre, la détermination avec laquelle nous voulons que la France s'exprime envers ses partenaires européens et américains en leur donnant l'exemple de l'effort d'investissement et d'innovation que requièrent les défis qui nous sont lancés.

Comme le disait M. Barre samedi dernier au colloque « Défense 2000 », c'est le budget qui doit s'adapter à la défense et non pas la défense au budget. C'est vrai pour l'Europe comme pour la France.

Pour l'indépendance et la sécurité de l'Europe, tout autant que pour son économie et sa culture, pour sa liberté, à l'Ouest et à l'Est, comment ne pas reprendre l'interpellation de Churchill en 1946 : « Debout l'Europe ! » ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, laissez-moi vous dire tout le bien que je pense de votre budget.

De 1976 à 1981, M. Jacques Chirac et M. Raymond Barre, pour mettre en œuvre la loi de programmation militaire de 1976, s'étaient employés à accroître l'effort d'équipement de nos armées ; augmentant de 40 p. 100 en cinq ans, en francs constants, les crédits du titre V, soit une croissance annuelle de plus de 8 p. 100.

Au contraire, en un temps où la pression soviétique se faisait plus forte, où les Etats-Unis tentaient de la contenir en décidant, avec leurs alliés, d'implanter en Europe des missiles à moyenne portée, où le chef de l'Etat exhortait à juste titre nos partenaires allemands au courage et à la vigilance, la croissance des crédits d'équipements militaires était, entre 1981 et 1986, de 10 p. 100 seulement, soit quatre fois moins qu'au cours de la période précédente.

Sans doute les crédits destinés aux fabrications étaient-ils accrus afin de maintenir à un niveau convenable les livraisons de matériels destinés aux unités de combat, bien qu'en 1982 toutes les commandes d'avions de combat aient été annulées.

Mais, dans le même temps, les crédits d'infrastructure étaient amputés de 20 p. 100 et les crédits destinés aux recherches, à l'espace, aux forces nucléaires étaient strictement plafonnés, quand ils ne diminuaient pas.

Qui s'étonnerait, dans ces conditions qu'aucun grand programme n'ait été lancé à l'exception du porte-avions nucléaire et du char Leclerc, commandés début 1986 mais sans que les crédits nécessaires aient été inscrits dans le budget des armées ?

Grâce à vous, monsieur le ministre, grâce au Gouvernement que soutient la majorité parlementaire, la tendance est aujourd'hui largement inversée.

Les crédits accordés aux équipements de nos forces auront en deux ans progressé de près de 16 p. 100, soit six points de plus qu'au cours des cinq années précédentes, renouant ainsi avec le rythme que nous avions connu jusqu'en 1980. Pour autant les critiques ne vous sont pas épargnées. Pour satisfaire la nécessaire adaptation de nos armements, votre gestion imposerait, si l'on en croit vos détracteurs, d'importantes déflations d'effectifs, elle alourdirait les charges imposées à nos cadres et amoindrirait le potentiel immobilier des armées.

Ainsi, notre collègue Guy-Michel Chauveau s'émue des suppressions d'emplois intervenues entre 1984 et 1988 et note que « les cadres de contact sont surchargés ». Mais les critiques de M. Chauveau seraient mieux venues si vos prédécesseurs s'étaient souciés d'alléger les charges qui pèsent sur nos officiers et nos sous-officiers,...

M. Jean-Marie Daillet. Evidemment !

M. Loïc Bouvard. ... et si nos collègues n'avaient avalisé, avec la loi de programmation militaire de 1983, une suppression de 35 000 postes, déflation que vous n'avez ni accélérée ni poursuivie, mais à laquelle, au contraire, vous avez mis courageusement terme.

Quant au problème de l'aliénation des actifs, celui-ci se pose en termes clairs : faut-il ou non, soucieux d'une bonne gestion, se dessaisir d'emprises dont les armées n'ont plus aujourd'hui sérieusement l'usage, afin de rattraper les retards accumulés au cours des années antérieures ?

En fait, la politique conduite depuis dix-huit mois sous votre autorité, monsieur le ministre, porte la marque d'une exceptionnelle adresse et d'une exceptionnelle rigueur.

Rigueur dans les négociations avec nos partenaires étrangers, ce qui vous a permis d'obtenir de substantielles compensations à l'occasion des commandes que nous avons dû passer pour les Awacs avec la firme Boeing.

Rigueur dans les négociations conduites avec nos industriels, ce qui vous a permis d'obtenir une compression des coûts.

Rigueur, enfin, avec votre collègue chargé de l'économie et des finances qui vous a permis d'obtenir des budgets dont la hausse sensible tranche avec la nécessaire austérité qui s'impose à tous les départements ministériels.

Mais rigueur aussi dans les choix qui caractérisent le budget de 1988.

Vous imposez aux crédits de fabrication une croissance relativement faible, quoique celle-ci vous autorise à commander un quatrième système de détection aéroporté, trente-cinq Mirage 2000, soixante-quinze AMX 30 B2, plus de soixante canons de 155 millimètres, quatre mille véhicules techniques, une frégate légère, un bâtiment anti-océanique, un pétrolier ravitailleur d'escadre, six Atlantique.

Soucieux du bien-être de nos cadres et de nos appelés, vous rétablissez les crédits d'infrastructure à un niveau décent.

Soucieux de l'avenir de nos forces, vous accélérez en faveur des matériels classiques, les études et les développements en faveur de l'avion de combat tactique, du missile anti-missile, de l'hélicoptère de combat franco-allemand, du char Leclerc, de l'anti-char de troisième génération, du système Orhidée.

Je me permets de vous féliciter de vos efforts en faveur d'une coopération internationale pour la fabrication des armements.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Soucieux enfin du maintien de la crédibilité de notre dissuasion, vous relancez le satellite militaire d'observation, vous procédez au démarrage du programme des têtes multiples M5 et, surtout, du missile à longue portée S4, dont la fiabilité exige qu'il soit mobile.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Loïc Bouvard. Vous poursuivez dans le même temps la modernisation de la force océanique stratégique.

Nos officiers, nos sous-officiers, le pays tout entier ne sauraient s'y tromper : les efforts qui sont aujourd'hui demandés à tous seront payés demain en retour.

Grâce au Gouvernement auquel vous appartenez, grâce à vous, monsieur le ministre, la défense de notre pays retrouve toute sa crédibilité en un moment particulièrement crucial des relations internationales. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Monsieur le ministre, je ne doute pas que vous ayez su tirer le meilleur parti des crédits qui vous ont été octroyés par votre collègue M. Ballardur, faisant judicieusement les coupes sombres là où vous avez pensé pouvoir les faire. Ce n'est donc pas vous qui devrez vous sentir visé si j'exprime mon avis selon lequel vous n'arriverez pas à satisfaire les besoins essentiels de nos armées en équipement, en effectifs, en entraînement et en disponibilité des cadres et des hommes.

Vous pensez avoir le temps. Certes, votre loi de programmation faisait la preuve d'un effort louable par rapport à vos prédécesseurs concernant les équipements et c'est pourquoi nous l'avons votée. Mais il faut l'appliquer, l'accélérer et - pourquoi pas car désormais le temps presse de combler les lacunes criardes ? - la compléter surtout par la prise en charge des programmes majeurs abandonnés.

Vous pensez que l'on peut encore « déflater », c'est-à-dire amenuiser nos capacités opérationnelles.

Concernant l'équipement de nos forces armées, dans votre réponse aux orateurs qui étaient intervenus le 9 avril 1987 dans la discussion sur la loi de programmation militaire, vous déclariez, monsieur le ministre, un peu désabusé peut-être : « M. Peyrat a dressé la liste de tout ce qui n'était pas entièrement satisfaisant dans notre présentation. »

Je regrettais, souvenez-vous, que l'on ne se soit pas décidé à fabriquer l'arme à neutrons et à doter en munitions neutro-niques aussi bien les Pluton et les canons de 155 que l'Hadès à venir.

Je regrettais que ne soit pas retenu notre besoin d'un avion à long rayon d'action.

Je regrettais notre retard dans l'artillerie, avec le lance-roquettes multiples et les canons de 155.

Je regrettais le retard des hélicoptères d'appui-protection et des hélicoptères anti-char.

Je regrettais le retard dans le programme d'avions de patrouille ATL 2.

Je déplorais les cris d'alerte de l'amiral de la flotte sur la faiblesse de notre flotte de surface, et du général en chef de notre aviation sur les faiblesses de cette arme en nombre d'avions et en heures d'entraînement des pilotes.

Je regrettais que la protection de nos bases aériennes soit réalisée par des systèmes de défense anti-aériens manifestement insuffisants.

Je continue de regretter.

Cependant, j'avais compris que vous n'y pouviez rien, que vous étiez aussi conscient que moi de ces faiblesses et que vous aviez été obligé d'exercer sur le plan des équipements - sans plaisir, j'imagine - des choix déchirants compte tenu de l'enveloppe budgétaire qui vous était attribuée.

Mais avez-vous du moins protégé les personnels ?

Sur ce plan, précisément, je vous posais la question suivante, lors de la séance de nuit du 12 novembre 1986 : « Ne craignez-vous pas que la rigueur contraignante, si elle se maintenait, ne vienne nuire au recrutement des cadres, à un moment où précisément des matériels sophistiqués exigeront de plus en plus de personnels de qualité... ? Ils seront rebutés de s'engager dans une carrière militaire peu attirante par ses soldes, par ses perspectives de promotion, de retraite ou même de conditions de vie en temps de paix, trop inconfortables par rapport aux conditions d'existence de la vie civile ! »

Vous m'aviez répondu que ma question posait un problème grave et, partant de là, qu'elle méritait la plus grande attention, ajoutant que vous comptiez vous en occuper « personnellement dans les semaines à venir parce que c'est une question essentielle ».

Et cependant...

M. Guéna, rapporteur spécial, relevait à juste titre hier que la part du titre III dans le budget de la défense, qui approchait 60 p. 100 en 1978, est tombée à 47,9 p. 100 en 1988, soit une chute de plus de 10 p. 100 en dix ans.

Il relevait également que notre pays est, parmi les grands pays alliés, celui qui consacre la moins grande part de son budget de la défense au fonctionnement. Comparé à nos 47,9 p. 100, on constate qu'en R.F.A. le fonctionnement des armées absorbe 52,7 p. 100 des crédits qui leur sont consacrés et qu'il en absorbe au Royaume-Uni 54,5 p. 100.

M. Guéna concluait, après avoir indiqué que le titre III ne pouvait pas descendre au-dessous de ce pourcentage minimal, qu'il était « tendu ». Quel bel euphémisme !

Alors, qu'allez-vous faire ?

Dans votre présentation du projet de budget de 1988, en dépit de votre souhait, votre démonstration ne m'a pas convaincu. D'ailleurs, si elle l'avait fait, il me paraîtrait nécessaire pour vous de changer rapidement de chefs d'état-major. S'ils sont bons, ce que je crois, et que leurs inquiétudes sont justifiées, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il faut changer de ministre de la défense...

M. Jean-Marie Daillet et Mme Florence d'Harcourt. Ce serait vraiment dommage !

M. Jacques Poyrat. En effet ! Mais j'irai jusqu'à dire qu'il faut certainement changer de budget.

En effet, je me suis livré à l'analyse serrée des auditions en commission des chefs d'état-major sur les deux exercices budgétaires que j'ai pu suivre en 1986 et en 1987.

L'ancien chef d'état-major des armées affirmait que le pourcentage du P.I.B.M. à consacrer serait très rapidement de 4 p. 100, et que, si la croissance ne repartait pas, on ne pourrait se contenter de 4 p. 100 et qu'il faudrait bientôt approcher des 5 p. 100.

L'ancien chef d'état-major de la marine venait dire qu'il y avait urgence à rajouter la flotte de surface et urgence à pallier la disparition des navires.

L'ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, dans son rapport en forme de message de départ, rappelait qu'il n'est pas possible de faire la nouvelle composante atomique, le nouvel avion de combat tactique, la détection à basse altitude, l'avion à long rayon d'action pourtant indispensable, et d'assurer enfin la totalité des missions correctement remplies avec 3,8 p. 100 du P.I.B.M., venant ainsi corroborer les déclarations de son chef d'état-major général.

Enfin, le chef d'état-major de l'armée de terre venait nous assurer que l'armée sans soutien n'était pas une armée moderne et que nous étions arrivés aux moyens terrestres minimum pour être crédibles.

C'était en 1986.

Qu'en est-il de 1987 ?

Le nouveau chef d'état-major de l'armée de l'air considère que des économies drastiques au titre III ont été réalisées, qui touchent directement les conditions de vie et de travail des personnels ainsi que l'augmentation des charges de travail, et que l'on est arrivé à la limite du supportable.

Concernant le titre V, il est d'avis que les conséquences des amputations budgétaires successives sont graves et qu'elles se traduisent par des programmes retardés, étalés ou annulés.

Il pense enfin que nous ne disposons, pour l'appui et la couverture des forces terrestres et pour effectuer des opérations de harcèlement et de destruction sur les arrières du front, que de 150 avions anciens et aux capacités dépassées.

L'amiral Louzeau déclarait ces jours derniers à des journalistes d'un quotidien régional du Sud-Est, *Nice-Matin*, qu'il espérait bien que la déflation des effectifs ne toucherait pas la marine car, et je le cite, « l'encadrement est notoirement insuffisant dans la marine. Il est l'un des plus faibles parmi les grandes marines de guerre du monde. »

De son côté, le chef d'état-major de l'armée de terre dénonçait le déficit global de l'équipement de la D.O.T., le retard de l'armée de terre dans certains domaines, par rapport à ses objectifs initialement définis, mais surtout la dégradation du taux d'encadrement.

Pour ce dernier, l'armée de terre a atteint un seuil critique. Que l'on en juge. Le taux global d'encadrement est tombé à 28,9 p. 100. Pour les armées étrangères, il est de 35,6 p. 100 pour l'armée de terre allemande, de 47,9 p. 100 pour l'armée de terre britannique ; de 49,7 pour l'armée de terre américaine et de 52 p. 100 pour notre marine nationale et pour l'armée de l'air.

Cet officier ajoutait : « Si, de plus, l'armée de terre devait être touchée par la répartition définitive entre les armées et la section commune de la déflation, c'est à l'évidence des unités complètes des forces qui devraient disparaître (c'est-à-dire une dissolution de régiments). »

Dans le même temps, ce chef militaire dénonçait à la fois le problème véritable que constituent la charge de travail des personnels et la dégradation de la fonction militaire, en des termes qui ne sont pas sans rappeler mon intervention que je vous remémorais précédemment. Il déclarait : « c'est la juste prière en compte des sujétions liées aux spécificités de la condition militaire qui permet, pour une bonne part, le recrutement et le maintien dans l'armée de terre de cadres de qualité ».

La déflation persistante des effectifs alors qu'apparaissent des missions nouvelles, l'augmentation des temps de travail hebdomadaires, l'abaissement du pouvoir d'achat des personnels ; les économies drastiques du chauffage des bases ou des locaux, les mutations qui créent des isolés géographiques, la décision pitoyable, enfin, de supprimer les tenues de sortie de nos appelés de l'armée de terre, justifient le malaise perçu dans nos armées et dans la gendarmerie, nous amenant effectivement à craindre une baisse de la condition militaire.

Parallèlement à cet aspect non négligeable du rendement et du moral des troupes, nous le répétons clairement et avec entêtement : on ne peut pas, à la fois : rattraper le retard de la décennie écoulée ; faire face seuls aux montées en force des armées du Pacte de Varsovie ; maintenir crédible notre stratégie de dissuasion nucléaire du faible au fort ; fabriquer les armements dits « conventionnels » - délaissés jusqu'alors - à la fois qualitativement et quantitativement nécessaires ; mettre en œuvre les armes neutroniques, chimiques, voire les explosifs gazeux apparus récemment ; être présents dans l'espace ; entraîner les personnels performants qu'impliquent ces matériels nouveaux ; assurer notre présence dans les D.O.M. - T.O.M. et les opérations dites extérieures qu'entraîne le respect par notre pays de ses engagements diplomatiques ; protéger enfin, nos circuits d'approvisionnement dans le golfe d'Oman, en n'y consacrant qu'un peu moins de 3,8 p. 100 du P.I.B.M.

Ces considérations, monsieur le ministre, ne cèdent, vous le savez, ni au pessimisme ni au partisanisme ; elles se veulent simplement objectives.

Alors ce constat nous interpelle afin de savoir s'il n'existe pas une autre voie. Les événements diplomatiques récents nous en suggèrent une.

Pour certains d'entre nous, la rencontre de Reykjavik n'est pas sans rappeler, par certains côtés seulement les désastreux accords de Yalta, en ce sens que les deux Grands se sont

arrangés sans trop s'occuper de l'Europe, avec une dynamique dans le camp soviétique, et des conséquences importantes durables qui devraient en découler.

L'Europe, dont la France, est au carrefour de la finlandisation, ou d'un renforcement par l'union nécessaire des moyens européens.

Une déclaration du 12 octobre 1987 de M. Henry Kissinger, extrêmement lucide comme toujours, devrait nous enlever tout espoir de continuer à nous réfugier sous l'aile protectrice de l'aigle américain.

« Dans tous les cas, écrit-il, le vieux schéma de la tutelle américaine disparaîtra... L'Amérique devrait approuver les forces nucléaires européennes existantes, appuyer leur coordination et encourager une identité européenne plus conséquente dans les questions de défense et de contrôle d'armement ».

Effectivement nous sommes à la croisée des chemins. Des accords bilatéraux pourraient dès l'instant être pris entre les deux puissances atomiques de l'Europe : France-Angleterre, et les deux grandes puissances sur le plan des armes conventionnelles : France-Allemagne, puis France-Italie, avant de redéfinir avec les autres pays européens, les rôles, objectifs, moyens et stratégies de l'O.T.A.N.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Jacques Peyrat. J'arrive à ma conclusion, monsieur le président.

Bien évidemment, la tendance écologico-neutraliste de l'Allemagne est une réalité à prendre en compte, mais je demeure persuadé que les inévitables conséquences du découplage américano-européen inciteront nos partenaires à avoir la même conception d'une communauté européenne de défense, même si cette expression choque encore quelques mémoires.

Je sais que vous vous êtes engagé avec prudence dans cette voie qui me paraît la seule de nature à assurer la protection effective de nos populations face aux dangers que présentent les troupes d'U.R.S.S. et du Pacte de Varsovie dont la disproportion est maintenant connue de tous.

Ainsi l'occasion m'est fournie par la discussion de ce budget - j'ai voulu l'utiliser à cet effet - pour vous déclarer le plus solennellement possible qu'il est impératif de consentir des sacrifices monétaires supplémentaires pour notre défense et de fédérer autour de notre pays tous nos partenaires européens qui croient, comme nous, en la nécessité urgente d'aménager une force commune de défense.

Enfin, malgré tes réserves que je viens de formuler, dans l'espoir d'être entendu, sinon aujourd'hui, peut-être demain, et parce que nous ne voulons pas rompre un consensus qui nous paraît souhaitable et auquel nous sommes attachés et que, même si la part du P.I.B.M. affectée aux crédits de défense nous paraît insuffisante, il n'en reste pas moins qu'un effort évident a été entrepris dans l'équipement et que, somme toute, un petit mieux est toujours préférable à un grand rien, nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Front national [R.N.] du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Daniel Collin.

M. Daniel Collin. Le budget que vous présentez, monsieur le ministre, respecte certainement les orientations de la loi de programmation militaire votée par le Parlement en avril dernier.

Il contient d'excellentes mesures qui méritent d'être soulignées, mais aussi certaines lacunes, difficilement contourna- bles peut-être, mais sur lesquelles je mettrai l'accent.

Concernant les points positifs, l'élu du Var que je suis ne peut que se réjouir de l'effort particulier et remarquable consenti dans le domaine de la recherche et du développement : l'augmentation est de 15,7 p. 100 par rapport à ce secteur budgétaire en 1987.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous réitérer mon souhait d'une plus grande ouverture de certains services de la défense nationale, vers les entreprises, vers l'Université, afin de réaliser la création dans une région maritime d'une grande technopôle, pour le plus grand bien de tous.

Je sais que c'est aussi votre souci. Cette augmentation des crédits de la recherche et du développement le prouve : elle conforte donc notre démarche.

Mais revenons-en aux priorités que vous aviez définies à cette tribune, il y a quelques mois, pour la marine nationale. Trois d'entre elles intéressent la flotte de surface.

D'abord il sera nécessaire d'accroître nos efforts dans le domaine de la lutte anti-sous-marin. Les progrès soviétiques en la matière, matérialisés par les nouveaux sous-marins de types Akula et Sierra, nous conduiront dans l'avenir à accroître le rôle des bâtiments de surface, dans la lutte anti-sous-marin.

Ensuite la protection des porte-avions nécessite une accélération, voire une augmentation, de la mise en service des bâtiments de lutte anti-aérienne. L'actualité récente nous a montré l'importance de ce type de bâtiment dans la mer d'Oman.

De plus, cette protection devra être renforcée dès 1993 par des moyens aéronautiques adaptés et modernes, la décision de remplacer les avions d'interception de type Crusader et les avions AEW type Alizé devra être prise rapidement.

Enfin, vous aviez admis que la sixième priorité, c'est-à-dire les bâtiments de présence, avait été quelque peu sacrifiée dans la loi de programmation.

Mais j'ai une telle conviction de leur importance, que je crois urgent, pour maintenir le volume de notre flotte, notre savoir-faire et l'entraînement des personnels, de se doter rapidement de six bâtiments de présence au moins.

La solution, vous le savez bien monsieur le ministre, est de construire des bâtiments d'environ 600 à 700 millions de francs, de même tonnage et avec les mêmes caractéristiques, dont les capacités militaires et opérationnelles, exception faite de la coque, seront différentes de celles des grands bâtiments de combat, traditionnels.

J'insiste encore sur le vieillissement inquiétant de notre flotte de surface. La marine nationale a pris l'habitude de fonder ses prévisions sur une durée de vie des bâtiments de trente ans : c'est vraisemblablement trop, même si par cet artifice la marine a montré sa volonté de participer à l'effort économique du pays.

Mais il est impossible de ne pas constater que ce vieillissement conduit inévitablement à une augmentation des coûts d'entretien programmé. Or, par rapport à 1987, l'évolution du titre III n'est que de 0,2 p. 100. C'est peu, trop peu, surtout lorsque l'on sait que ce titre englobe les salaires des personnels des arsenaux et des personnels militaires.

Je voudrais, en terminant cette trop brève intervention, montrer que, au-delà des chiffres et des prévisions, nous devons sans cesse avoir à l'esprit que dans le golfe Persique sont déployés, depuis cet été, vingt bâtiments et quarante avions servis par plus de 5 000 hommes, qui veillent sur la sécurité, les intérêts et la liberté de la France.

Élu d'un département qui se flatte et s'honore d'avoir le plus grand port militaire de la Méditerranée sur son territoire, élu d'une ville qui entretient avec la marine des relations efficaces de travail, mais aussi d'affection, je me permets de rendre de cette tribune l'hommage qui est dû à la marine nationale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Marçal Bigeard. Il faut le voter moralement ce budget, monsieur Quilès ! On compte sur vous ! *(Sourires.)*

M. Paul Quilès. Monsieur le président, mes chers collègues, depuis l'examen de la loi de programmation militaire, deux événements majeurs sont venus modifier notre environnement international.

Le premier est la crise financière, monétaire et boursière, qui rend beaucoup moins invraisemblable un scénario de récession économique frappant en particulier les États-Unis et la France, et qui fait apparaître plus problématique, dès l'année prochaine, le financement de notre effort de défense.

Le second événement est la perspective d'un accord sur la suppression des forces nucléaires intermédiaires qui devrait être signé au mois de décembre, et ouvrir enfin la voie à une véritable réduction du surarmement mondial.

Ces deux modifications marquantes de l'environnement international ne peuvent pas ne pas avoir une traduction concrète plus ou moins rapide dans le budget et dans la politique de défense suivie par notre pays.

Le groupe socialiste se félicite de constater qu'une bonne partie du budget que vous présentez est conforme aux orientations de la loi de programmation militaire qu'il a votée.

L'effort de modernisation et d'équipement des armées se poursuit, en particulier dans le domaine nucléaire. La priorité reconnue à la « force océanique stratégique » est confirmée, qu'il s'agisse des refontes M 4 des S.N.L.E. actuels ou du S.N.L.E. de nouvelle génération.

L'accroissement substantiel des crédits consacrés à l'espace est également à souligner, les programmes Syracuse II et Hélios bénéficiant de la priorité. S'agissant de ce dernier, nous ne pouvons que nous féliciter de son éventuelle poursuite en commun avec nos deux voisins de la Méditerranée, l'Espagne et l'Italie.

Dans le domaine conventionnel, les principaux programmes s'inscrivent dans une parfaite continuité avec les décisions prises dans le passé. Le développement du char Leclerc, de l'hélicoptère de combat franco-allemand et du radar Orchidée demeurent les priorités du budget de l'armée de terre. Les programmes du porte-avions nucléaire et de l'ATL 2 sont également correctement dotés pour assurer leur poursuite à un rythme satisfaisant.

En revanche, je relève une nouvelle chute, assez grave, des crédits de recherche et développement de la flotte classique et des crédits de paiement prévus pour les fabrications de cette flotte : le rythme actuel des constructions est ralenti à l'excès et l'avenir ne semble malheureusement pas assuré.

Le projet de budget de 1988 ne remédie pas à l'imperfection qui avait été soulignée à ce propos lors de l'examen de la loi de programmation et que vous deviez corriger, monsieur le ministre - si je me souviens bien - par d'autres financements extérieurs.

Pour l'armée de l'air, le rythme des commandes d'avions est satisfaisant.

La gendarmerie, de son côté, voit se poursuivre ses programmes essentiels : construction de logements, renouvellement du parc automobile, informatisation de l'arme.

Au total, malgré quelques réserves ponctuelles, le groupe socialiste n'a pas d'objection majeure à formuler sur l'affectation des crédits d'équipement.

Toutefois, il ne peut pas donner son adhésion à un budget dont les conditions d'élaboration et d'exécution demeurant largement aléatoires et qui comporte un grand nombre d'incertitudes et de mauvaises surprises potentielles.

En effet le Gouvernement a présenté le fait d'avoir limité la loi de programmation militaire aux seules dépenses d'équipement comme un progrès.

Force est de constater aujourd'hui que ce parti pris est une erreur et qu'il conduit - certains orateurs l'ont montré - à un titre III extrêmement contraint sur plusieurs points :

C'est ainsi que votre projet de budget ne prend en compte qu'une évolution insuffisante des crédits de rémunération : la hausse en niveau actuellement prévue est de 1 p. 100 tandis que la provision inscrite à la section commune ne permet pas d'aller au-delà d'une hausse supplémentaire de 0,75 point.

Dans le même temps, vous prévoyez une hausse des prix de 2,5 p. 100.

En outre, votre projet de budget ne prend pas en compte l'effet report sur 1988 des augmentations qui seront accordées aux fonctionnaires au titre de l'année 1987.

La déflation des effectifs, que vous présentez d'ailleurs d'une façon artificiellement gonflée à l'aide d'emplois transférés au ministère de l'intérieur et d'une opération de « repyramidage » des effectifs au sein de la D.G.A., rapportera beaucoup moins que les années précédentes.

Vous pourrez d'autant moins compter sur elle pour financer les hausses de rémunération supérieures à vos prévisions que son entrée en vigueur est partiellement différée au 1^{er} juillet 1988, alors qu'elle aurait dû, comme les années précédentes, prendre effet au 1^{er} janvier pour « générer » le maximum d'économies.

Le fonctionnement courant des unités et les crédits d'entretien programmés des matériels sont également sous-estimés. L'application mécanique d'une norme de progression de 1 p. 100 à ce type de crédits conduit à des insuffisances qu'une programmation globale des crédits du ministère aurait sans doute permis d'éviter.

Il faudra réduire le volume de l'entretien de la flotte et des matériels des autres armées : l'objectif du maintien de l'activité des différentes armées est donc aléatoire, à moins de reporter la charge financière sur l'exercice 1989, ce qui paraît être l'hypothèse implicite de votre projet de budget.

Le financement des opérations extérieures de 1987 reste également très hypothétique et risque d'obérer largement la gestion 1988.

La baisse du coût du carburant et du dollar devrait vous permettre d'économiser environ 30 p. 100 des crédits inscrits au budget de 1987, soit à peu près 900 millions de francs.

Mais il faudra encore prévoir 2,6 milliards pour financer le surcoût des opérations extérieures, sans parler des hausses de rémunération à intervenir au titre de 1987.

A moins de proposer un collectif budgétaire mirobolant ou de renoncer à la règle qui a été suivie depuis 1982 - à savoir ne pas financer en collectif budgétaire les dépenses supplémentaires du titre III par une annulation de crédits d'équipements du titre V - les crédits de rémunération et de fonctionnement de l'exercice 1988 risquent d'être sensiblement amputés par un report de charges de l'exercice 1987.

Le budget de 1988 fait apparaître un effort certain de revalorisation de la situation matérielle des militaires.

Les mesures catégorielles pour l'ensemble du ministère atteignent 110 millions de francs, alors que les crédits de rémunération seront très probablement insuffisants pour couvrir les hausses prévisibles en niveau.

Tout nouveau plan de revalorisation de la situation des militaires, comme celui auquel vous avez fait allusion dans des déclarations publiques, et tout nouveau plan qui irait au-delà de ce qui est actuellement prévu ne feraient qu'aggraver le déséquilibre que cache ce budget et reporter sur les années futures une charge non financée.

Des incertitudes semblables se retrouvent dans le titre V.

Du côté des dépenses, nous avons appris que la France allait commander un quatrième Awacs, peut-être un cinquième et même un sixième.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Paul Quilès. J'aimerais savoir où figure le financement de ces appareils, alors que la loi de programmation n'en prévoyait que trois, si mes souvenirs sont exacts.

M. le Premier ministre a également décidé de revenir à la situation que j'avais moi-même prévue, il y a deux ans, en avançant de 1998 à 1996 l'entrée en service de l'avion de combat futur, dérivé du Rafale. Mais je ne suis pas sûr d'avoir bien localisé les crédits correspondants dans le document budgétaire que vous nous présentez.

Il est d'ailleurs curieux de constater que ce sont les crédits de développement des cellules et des moteurs qui régressent d'environ un milliard de francs en autorisations de programme, alors qu'ils devraient augmenter sensiblement.

Cela pour une double raison. D'abord, pour tenir compte de la décision du Premier ministre, car accélérer un programme de cette nature engendre une consommation de crédits plus rapide. Ensuite, parce que la situation de Dassault ne lui permettra sans doute pas d'apporter sa part de financement du programme dans les délais convenus.

Vous me répondez peut-être que vous comptez sur les rentrées de cession pour financer le programme Rafale. Mais ces recettes, à supposer qu'elles soient suffisantes pour cela, restent elles-mêmes très hypothétiques.

A ce stade de la discussion budgétaire, nous ne savons toujours pas si ces 2,4 milliards de francs seront au rendez-vous ! Nous ne savons pas ce qui sera vendu, à qui et à quel prix.

On parle, pour partie, de ventes d'immeubles, notamment de la caserne Duplex, à Paris, et, pour partie, de cession de valeurs mobilières qui pourraient correspondre à un certain pourcentage du capital de la Société des avions Marcel Dassault ou peut-être de Matra.

Mais le Parlement ne connaît toujours pas le détail de ces ventes. Quand auront-elles lieu et dans quelles conditions ? Quels en seront les bénéficiaires ?

Lors d'une récente séance de questions au Gouvernement, j'ai demandé à en savoir plus sur l'opération de vente de la caserne Duplex. Je ne peux pas dire que la réponse de M. Méhaignerie, floue et incomplète, m'a satisfait.

Quant à la cession de valeurs mobilières de sociétés nationalisées, on n'en sait guère plus. Quelle sera la ou les sociétés concernées ? Quel sera le pourcentage du capital

céde ? Comment sera évalué le prix de ces actions, dans quelles conditions et sous quel contrôle ? Comment seront cédés ces titres ? A qui ? A tous les Français, ou seront-ils réservés à quelques personnes ou à quelques sociétés ? La baisse actuelle des marchés financiers est-elle de nature à influencer sur les recettes que l'Etat en obtiendra ou, peut-être même, à remettre en cause l'opération ? Enfin, à quelle date la procédure sera-t-elle engagée ?

Toutes ces questions ne peuvent rester sans réponse.

En effet, on demande à notre assemblée de se prononcer sur ce budget. Or, chacun sait bien ici que, pour l'immense majorité des crédits, il s'agit de reconduire des actions engagées dans le passé. Les dépenses supplémentaires sur lesquelles porte effectivement notre examen se montent en matière d'équipement, à environ 5 milliards de francs. Or les cessions d'actifs devront servir à financer 2,4 milliards de dépenses nouvelles, c'est-à-dire près de la moitié de l'accroissement des investissements militaires. Il s'agit donc d'un élément essentiel d'appréciation de ce budget, élément qui ne nous est pas communiqué, et l'on ne peut pas parler de négligence puisque vous avez refusé, monsieur le ministre, de répondre à nos questions en commission.

La procédure suivie est une entorse sérieuse au principe démocratique fondamental du contrôle parlementaire sur les recettes et les dépenses de l'Etat. Pour cette raison et parce que, au total, il y a dans votre projet de budget trop de silences, trop d'atouts, trop de chèques en blanc tirés sur l'avenir, le groupe socialiste ne le votera pas et il a donc décidé de s'abstenir.

Je voudrais, pour terminer, profiter de l'occasion qui m'est donnée par l'examen du projet de budget de la défense pour évoquer des problèmes de stratégie.

Dans moins d'un mois, on l'a répété, MM. Reagan et Gorbatchev doivent signer un accord de démantèlement de leurs forces nucléaires intermédiaires. C'est un élément positif, même s'il ne doit pas faire oublier les autres dossiers du désarmement, comme la réduction des arsenaux stratégiques des grandes puissances, la réduction des déséquilibres conventionnels en Europe ou le désarmement chimique.

Dès 1979, les socialistes ont, à cette même tribune, par la voix de François Mitterrand, plaidé en faveur de l'équilibre de ce qu'on appelle les euromissiles. Cet équilibre pouvait être atteint de deux manières : par le haut, les Pershing II et missiles de croisière venant répondre aux SS 20 ; ou par le bas, le non-déploiement des armes américaines se justifiant par le retrait des armes soviétiques.

M. Raymond Barre, alors Premier ministre, déclarait à l'Assemblée nationale que son gouvernement, auquel vous appartenez, ne s'était pas fait le « complice » - je reprends son expression - de la double décision de l'O.T.A.N. prévoyant le déploiement des Pershing II en cas de non-retrait des SS 20.

Insoucieux, à l'époque, du déséquilibre existant au profit de l'Union soviétique, qui avait un monopole en matière d'euromissiles, vous semblez désormais être partisan du maintien, coûte que coûte, des forces nucléaires intermédiaires américaines en Europe.

Vous avez, en effet, parlé, en mars 1987, de « Munich européen », - merveilleuse tautologie, soit dit en passant - en cas d'option zéro. Le 16 juillet 1987, vous avez déclaré au journal *Valeurs actuelles* que vous n'aviez pas employé publiquement cette expression, ce qui signifie probablement que vous l'avez utilisée en privé. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le 21 avril 1987, devant la commission de la défense, vous aviez émis des réserves sur l'option zéro. Encore récemment, dans un colloque qui se tenait à l'Assemblée nationale, le 29 octobre, vous avez déclaré que vous n'étiez pas de ceux qui se félicitent de cet accord.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les titres V et VI. Il n'est pas le seul !

M. Paul Quilès. On peut s'étonner de cette évolution entre 1979 et aujourd'hui. Mais ce qui me semble plus grave, ce sont les contradictions entre vos positions, monsieur le ministre, et celles du Premier ministre ou du ministre des affaires étrangères. M. Chirac a, en effet, à plusieurs reprises, donné son approbation à l'option zéro. Dans le journal *Le Point* du 5 octobre, il se félicitait de cet accord.

En mars 1987, M. Jean-Bernard Raimond affirmait être d'accord pour « dire oui à l'option zéro ». Il déclarait au « Grand Jury R.T.L. » du 24 mai 1987 que le Gouvernement français avait accepté cette option zéro.

Je me rappelle aussi que M. Giscard d'Estaing a, dans un article publié par le Journal *Le Monde*, qualifié de « chance pour l'Europe » le futur accord soviéto-américain.

Je note donc qu'il n'y a pas de consensus sur ce sujet au sein de la majorité.

M. Jean-Marie Daillet. Et dans vos rangs ?

M. Paul Quilès. Chacun avait d'ailleurs pu le constater lors du débat de politique étrangère qui s'est tenu dans cette assemblée en juin dernier.

De tous ces faits, je tire deux conclusions :

La première c'est que l'équilibre des forces ne semble pas être pour vous un objectif. Si c'était le cas, vous auriez soutenu publiquement le déploiement des Pershing lorsque l'U.R.S.S. avait déployé unilatéralement ses SS 20 et vous prendriez aujourd'hui position pour l'option zéro. Mais je crois que, pour vous, les Pershing II sont avant tout un élément de la riposte graduée de l'O.T.A.N., et sont donc nécessaires, qu'il y ait ou non des SS 20.

D'ailleurs, dans un entretien accordé au *Figaro* le 13 octobre, vous évoquiez les « échelons intermédiaires de la dissuasion nucléaire ». Vous semblez donc vouloir assigner ce rôle aux armes nucléaires préstratégiques françaises en confondant le renforcement de la coopération européenne et un alignement de la stratégie française sur celle de l'O.T.A.N.

Tout cela a été exprimé très clairement dans votre discours devant le Mouvement européen le 16 octobre dernier, où vous rappeliez la doctrine de l'O.T.A.N. Je me permets de vous citer. Vous déclarez : « Il faut du nucléaire intermédiaire, suffisamment impressionnant pour que l'agresseur le redoute, suffisamment limité pour que son emploi soit crédible de la part de celui qui serait en voie de perdre le combat conventionnel. La riposte flexible initialement contestée, notamment par nous, avait fini par s'arrêter sur ce concept adapté aux conditions de la défense de l'Europe ».

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. C'était très bien dit !

M. Paul Quilès. Eh bien, non, monsieur le ministre. Je vous rappelle que la stratégie française n'est toujours pas la riposte flexible !

Ma seconde remarque est que seuls les socialistes ont fait preuve de cohérence. Le parti communiste dénonçait l'option zéro en 1981, lorsqu'elle a été proposée par le Président Reagan, mais il l'approuve fortement aujourd'hui.

Pendant le même temps, une partie de la droite française faisait le chemin inverse.

Les socialistes, eux, disaient en 1979 : « Ni Pershing ni SS 20. » Ils l'affirment encore aujourd'hui.

Il me semble, monsieur le ministre, qu'il n'est pas inutile, dans ce débat sur le budget militaire de la France, de faire ce rappel. Une des conditions de la paix dans le monde, à laquelle nous sommes tant attachés, est certainement le désarmement. Alors que de multiples facteurs de déstabilisation se manifestent sur la scène internationale, la France se doit de soutenir activement tout ce qui contribue à un désarmement sans réduction de la sécurité. C'est ainsi que se renforcera ce consensus entre les Français, si indispensable pour assurer la défense de l'indépendance de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, nombre de mes collègues ont présenté des analyses extrêmement détaillées du projet de budget militaire de 1988. Dans le temps très court qui m'est imparti, je mets donc plutôt l'accent, comme l'a fait M. Quilès, sur les problèmes qui nous sont posés par le défi de l'accord américano-soviétique sur les missiles nucléaires intermédiaires.

Cet accord ne nous permet plus de nous dérober.

Il va d'abord falloir mettre à profit le réexamen de la programmation militaire, dont le principe est inscrit dans la loi elle-même, pour accélérer la montée vers l'objectif d'effort minimal. Comme l'a fort bien dit mon collègue Arthur

Paecht, cet effort minimal est certainement plus proche du 4,5 p. 100 du P.I.B.M. que de 3,95 p. 100, taux prévu en principe pour 1991. Mais le défi de Reykjavik n'exige pas seulement un effort accru. Il exige aussi la concertation européenne. Tout le monde le reconnaît, le moment est venu de travailler à mettre sur pied le « pilier européen » de l'Alliance atlantique, dont on parle depuis de nombreuses années sans que rien de bien sérieux n'ait été fait dans ce sens.

Les sept pays de l'U.E.O. se sont mis d'accord le 27 octobre sur une plate-forme commune. Il convient de s'en féliciter, mais ne nous faisons pas d'illusion : la recherche du consensus et de la capacité de proposition et de décision au niveau européen, fût-il à sept seulement, sera une affaire de très longue haleine qui ne répond pas à l'impératif de l'urgence auquel nous sommes confrontés. En attendant que les structures nécessaires se mettent en place au niveau européen, il faut agir au niveau restreint dont tout dépendra : celui de la France, de l'Allemagne fédérale et de la Grande-Bretagne.

M. Jean-Marie Dollot. Très bien !

M. Georges Meamin. Français, Allemands et Britanniques semblent avoir amorcé le dialogue nucléaire et je m'en réjouis, monsieur le ministre.

Il faut, à mon avis, aller très vite et aussi loin qu'il se peut dans la coopération nucléaire entre nos pays, qui doivent viser à recréer ensemble les moyens de l'échelon nucléaire intermédiaire de la dissuasion, remis en question par l'élimination des euromissiles américains. Sur le plan bilatéral franco-allemand, l'exercice « Moineau hardi » et la réflexion sur une « brigade intégrée », sont très importants sur le plan psychologique - je ne le méconnaissais pas - mais ils ne doivent pas masquer que les vrais problèmes ne sont pas encore vraiment abordés.

Comment ne pas observer que l'annonce de la mise à l'étude d'un conseil de défense franco-allemand a été immédiatement suivie par une douche froide, la réaffirmation de l'intangibilité des positions françaises ? Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les Européens aient été incapables de présenter aux Américains une position coordonnée dans l'affaire de l'option zéro.

Dans le blocage qui empêche que s'engage le vrai dialogue européen de la défense, chacun a ses responsabilités. La France, quant à elle, y a une part déterminante : c'est d'elle, tout le monde en est convaincu, que relèvent les conditions de déblocage, non suffisantes, certes, mais nécessaires.

Rien de sérieux, c'est une évidence, ne sera possible entre Européens en matière de défense, aussi longtemps que la France n'aura pas dit haut et clair que sa défense commence sur l'Elbe.

M. Pierre Sergent. Très bien !

M. Georges Meamin. Elle doit dissiper toute ambiguïté sur son engagement aux côtés de ses alliés dès qu'une crise s'amorcerait.

Elle doit annoncer qu'elle est prête à faire évoluer son concept stratégique de l'« avertissement ultime » qui est, en fait, inacceptable pour notre voisin allemand.

Elle doit dire que ses armes nucléaires tactiques sont faites non pour la seule protection du sanctuaire français mais pour celle du sol européen.

Il faut faire évoluer nos concepts du sanctuarisme vers la solidarité. C'est capital. Il n'y a qu'un seul espace stratégique en Europe occidentale. Nos armes nucléaires tactiques ne sont pas faites pour tomber sur Stuttgart ou Munich, mais pour participer à la bataille de l'avant.

Il faut que la France fasse les gestes qui permettent à la situation d'évoluer, et aux discussions d'avancer réellement.

Il faut qu'elle accroisse son effort ; elle doit, parallèlement, balayer les tabous et les illusions qui la paralysent encore dans ses rapports avec ses alliés.

C'est là le double prix à payer pour que le vrai dialogue européen de la défense devienne possible. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après les débats approfondis que nous avons eus l'année dernière sur la loi de programmation, l'examen des crédits que vous demandez pour 1988 doit se placer dans les perspectives qui avaient été dégagées.

Sur le fond, personnellement, je n'ai rien à redire et votre budget, monsieur le ministre, s'inscrit bien dans le fil de la programmation adoptée ici même à la quasi-unanimité.

Cependant, des ajustements dans le temps du rythme de consommation des crédits, devraient être envisagés.

Au moment où nous discutons, les représentants d'un certain nombre d'industries liées à la défense manifestent leur crainte de voir les activités de leur société réduites du fait de la coordination des programmes d'équipement de certaines de nos armées, en particulier l'armée de l'air et la marine avec les plans de charge des entreprises fournissant des matériels.

Théoriquement, ces entreprises ont d'autres débouchés que la fourniture des matériels nationaux, et ces derniers, s'ils constituent un soutien important de leurs activités, ne sont pas chargés de les équilibrer totalement.

C'est le cas, en particulier, de l'industrie aéronautique et de la Société Marcel Dassault.

Or, il apparaît que l'environnement économique international dans lequel travaillent nos industries s'est très sérieusement dégradé au cours des derniers mois. Il est inutile de revenir sur les causes de cette dégradation, les conséquences sont évidentes : fermetures d'ateliers, licenciements de personnel. Ne risquons-nous pas d'entrer dans une sorte de cercle vicieux ? Nos matériels dépendent d'une industrie. S'ils ne peuvent la soutenir, elle se dégrade, et la réalisation de ces matériels risque d'être remise en cause. Nos collègues rapporteurs des crédits de la marine et de l'armée de l'air ont montré que les besoins de ces armes étaient, sans doute, plus urgents que prévus dans la programmation. Ne serait-il pas possible d'accélérer celle-ci, ce qui assurerait tout à la fois le soutien de l'industrie et une meilleure satisfaction des besoins ?

Les matériels ne valent que par les hommes. Or, j'ai le sentiment que les économies en personnel, réalisées depuis plusieurs années et encore prévues pour 1988, atteignent leur limite au-delà de laquelle la qualité du service risque d'être moins bonne. Je souhaite donc que les compressions d'effectifs n'aillent pas au-delà des chiffres prévus pour l'année prochaine.

La nécessité d'un service de qualité dans une armée moderne me conduit à évoquer également la question toujours pertinente du droit au travail des retraités militaires.

Une armée moderne, cela veut dire une haute qualification intellectuelle, mais aussi physique, c'est-à-dire une carrière courte. Il est donc nécessaire qu'en particulier les sous-officiers puissent effectuer une seconde carrière, en utilisant si possible les techniques et, d'une manière générale, les connaissances acquises dans l'armée. Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour que ce droit au travail soit toujours affirmé et garanti.

Pour terminer, vous me permettrez d'évoquer un problème plus particulier, mais qui s'inscrit dans la politique nationale qui est la nôtre. Vous le connaissez bien. Il s'agit de l'hôpital militaire de Rochefort, joyau de l'architecture du XVIII^e siècle et qui est fermé depuis maintenant près de quatre ans. Or, s'agissant d'un tel bâtiment, sa fermeture signifie son abandon et donc sa dégradation.

Il devient indispensable qu'une solution soit trouvée non seulement pour maintenir dans la ville de Rochefort une activité équivalente à celle que créait l'hôpital, mais aussi et surtout pour sauvegarder ce magnifique édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Votre cabinet, vos services, connaissent parfaitement cette question.

Il convient maintenant que, dans un effort commun, les solutions possibles soient étudiées et la meilleure adoptée. Je n'ose, compte tenu de vos obligations, vous demander de venir vous rendre compte sur place. Et pourtant, ce n'est que sur place que se trouve la solution.

Je souhaite pouvoir évoquer plus longuement avec vous, prochainement, ce dossier dans le cadre d'ailleurs de l'avenir des rapports de la région de Rochefort avec les armées. Rochefort est née de la défense ; la défense est une de ses raisons de vivre.

Vous l'y aidez largement, monsieur le ministre, et je tiens à vous en remercier chaleureusement. Je souhaite votre venue dans cette ville ainsi que celle de la représentation nationale en la personne de M. le président de la commission de la défense que je n'ai pas vu dans mon département depuis onze ans que je siége sur ces bancs.

Compte tenu de ces observations, il est bien certain que je voterai sans restriction aucune les crédits que vous nous demandez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Enfin quelqu'un de satisfait !

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant, dernier orateur inscrit.

M. Yvon Briant. L'évolution des contextes internationaux a rappelé, depuis quelques mois, la multiplicité des périls auxquels la France doit être en mesure de faire face.

On a beaucoup parlé des interventions extérieures menées au Moyen-Orient pour défendre nos intérêts ou en Afrique pour préserver notre influence, mais ces missions sont d'une importance relative, me semble-t-il, face aux défis lancés à notre indépendance et à notre survie par les négociations habilement menées par l'Union soviétique sur l'option zéro ou la double option zéro. Si elles sont conduites à leur terme, elles risquent, en effet, de laisser l'Europe singulièrement désarmée face à la supériorité conventionnelle du Pacte de Varsovie.

C'est dans ce contexte qui remet en cause ces piliers de notre défense que sont la solidarité de l'Alliance atlantique et la crédibilité de la dissuasion nucléaire en Europe de l'Ouest que doit être étudié, monsieur le ministre, le projet de budget de 1988.

Avec les risques de dénucléarisation du camp occidental et de découplage, les périls s'accroissent et l'Europe centrale devient un champ de bataille conventionnel potentiel. Ce constat, exposé sommairement, impose le renforcement de notre potentiel militaire et justifie les orientations du projet de loi de finances qui reconnaît, parmi ces priorités, le développement de notre force de dissuasion.

On comprend mal, en revanche, pourquoi ce projet de budget de 1988 accuse un retard par rapport aux objectifs fixés par la loi de programmation ; cumulé à celui pris par le budget de 1987, il conduit à un retard global de 2,2 milliards de francs.

Certes, l'ampleur du redressement entrepris est considérable et ce retard est peu de chose en valeur relative. Il convient cependant de souligner l'accroissement des missions et des responsabilités de notre défense dans un contexte de déflation avec les conséquences que nous savons, non seulement, sur l'opérationnalité, mais aussi sur les conditions d'encadrement et sur le déroulement des carrières.

Le plus souvent les cadres de contact sont surchargés et la durée hebdomadaire de travail est, pour eux, sans commune mesure avec le seuil des trente-neuf heures. La disponibilité des personnels militaires est, bien sûr, toujours aussi grande et la conscience qu'ils ont de l'importance de leur mission est toujours exemplaire, mais ce n'est pas une raison pour leur imposer des conditions de travail détestables.

Je crains, comme mon collègue M. Branger, que l'effort de rigueur sur le titre III n'ait pour eux des conséquences parfois fâcheuses. Il ne faut jamais oublier que les hommes constituent le premier maillon de notre défense.

Je ne reviendrai pas sur l'abaissement du pouvoir d'achat n'ayant que peu de temps, sur les économies de chauffage des locaux ou sur la très regrettable décision de supprimer les tenues de sortie pour les appelés de l'armée de terre. Je tiens à insister, en revanche, sur le problème du célibat géographique auquel, pour des raisons matérielles, sont conduits de plus en plus de cadres.

Le C.N.I. se réjouit, monsieur le ministre, de la dotation exceptionnelle de 10 millions de francs prévue en faveur des conjoints, car elle constitue un premier pas en vue du règlement de ce problème. Nous aimerions cependant que soient enfin pris les décrets d'application de la loi du 11 janvier 1984, afin que soit donnée une priorité effective, pour les mutations, aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour raison professionnelle. Il n'est pas acceptable que les militaires soient contraints au célibat géographique alors que, par

exemple, le droit au regroupement familial a été érigé en principe général du droit, par le Conseil d'Etat, en faveur des immigrés ! L'effort d'équipement de nos armées ne doit pas être dissocié d'un effort de même envergure en faveur des hommes qui les servent.

Ainsi, l'augmentation des crédits d'équipement de la D.G.S.E. de 65 p. 100 en 1987 et de 26,2 p. 100 en 1988 ont permis l'acquisition de matériels sophistiqués, mais cela rend plus évident encore le manque de cadres de haut niveau, scientifiques notamment. Prenons garde de ne jamais négliger la composante humaine.

De même, l'effectif des postes permanents à l'étranger stagne depuis plusieurs années. Ce sont pourtant les attachés militaires et les attachés d'armement qui sont les mieux à même de favoriser l'exportation de nos matériels d'armement. Je ne crois pas que nos collègues du groupe socialiste me démentiront quand j'insiste sur l'importance économique pour la France de nos ventes d'armes à l'étranger.

L'impact industriel de la loi de programmation est certes considérable ; il n'empêche qu'il est insuffisant pour pallier les échecs enregistrés à l'exportation. Notre industrie d'armement est vitale, pour des raisons de défense bien sûr, mais aussi, pour des raisons économiques, avec un poids de près de 100 milliards de francs de chiffre d'affaires global, et pour des raisons d'avance technologique, compte tenu des retombées civiles de la recherche militaire.

Je vais terminer, monsieur le président, après vous avoir remercié du temps supplémentaire que vous m'avez accordé.

Tout doit être fait pour promouvoir notre capacité à conclure des marchés en renforçant notre présence à l'étranger, mais, surtout, en modifiant le mode de fonctionnement de certaines structures, tel le G.I.A.T. Je n'ai pas le temps, monsieur le ministre, de développer mon argumentaire sur ce point ; je le regrette. Je souhaite une réforme en profondeur du G.I.A.T.

Ces quelques réserves étant posées, je vous indique que le C.N.I. approuve ce projet de budget dans la mesure où il traduit assez fidèlement la loi de programmation militaire et concrétise, même s'il est pour l'instant limité à 3,8 p. 100 du P.I.B.M., l'effort de défense nécessaire pour préserver l'indépendance de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il y a dix-sept ans, le 9 novembre 1970, mourait à La Boissière le général de Gaulle. Le Président Pompidou ne devait en informer les Français que le 10. Tout le monde se souvient en quels termes : « La France est veuve. En 1940, de Gaulle a sauvé l'honneur... Il a donné à la France actuelle ses institutions, son indépendance, sa place dans le monde... Promettons à la France de n'être pas indignée des leçons qui nous ont été dispensées et que, dans l'âme nationale, de Gaulle vive éternellement. »

En ce jour j'ai, comme vous, ces paroles à l'esprit, au moment où je vous présente les moyens que le Gouvernement vous propose d'affecter, en 1988, à la défense du pays, dans le cadre d'une politique dont nous lui devons les principes essentielles.

Je veux d'abord remercier les rapporteurs spéciaux de ce budget, M. Guéna et M. Paecht, ainsi que les rapporteurs pour avis de la commission de la défense et des forces armées - ils me pardonneront de ne pas les nommer - pour l'excellence de leurs travaux et la qualité de leurs interventions. Ils vous ont présenté de façon extrêmement claire et précise, dans des commentaires concis, complétés par les excellents rapports qui vous ont été remis, le projet de budget qui vous est soumis aujourd'hui.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire que j'y revienne dans le détail.

J'aurai d'ailleurs l'occasion de traiter, dans le cadre de la procédure des questions, divers points spécifiques qui ont été soulevés au cours du débat. Il en est de très importants, dont certains vont recevoir une réponse, au moins partielle, dans mon intervention.

Je m'arrêterai pour ma part sur quelques réflexions essentielles concernant d'abord l'équipement des armées, puis leur fonctionnement et la condition des personnels.

En premier lieu, le projet de budget de 1988 qui vous est présenté est l'expression d'une loi, la loi de programmation, qui a eu le mérite de recueillir, au printemps dernier, la quasi-unanimité du Parlement, à l'exception des communistes.

M. Jean Jaraou. A juste titre !

M. le ministre de la défense. Je voudrais, d'une part, vous indiquer pourquoi cette loi doit rester, au milieu des bouleversements internationaux, le point d'ancrage de la position de la France et, d'autre part, vous rendre compte de la façon dont cette loi a été exécutée jusqu'à présent.

Lorsque vous avez voté la loi de programmation militaire, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. discutaient d'un projet de traité visant à éliminer, de part et d'autre, les forces nucléaires intermédiaires. Aujourd'hui, ce traité n'est toujours pas signé, mais il ne fait guère de doute qu'une évolution irréversible s'est produite et qu'il faut prendre en compte la perspective d'un accord américano-soviétique pour l'élimination des missiles basés à terre d'une portée de 500 à 5000 kilomètres.

Je comprends que cette évolution des négociations internationales sur le contrôle des armements trouble des hommes de bonne foi et incite une partie de l'opinion européenne à s'interroger, devant cette amorce de désarmement, sur la nécessité d'un effort de défense soutenu. J'aurai l'occasion d'y revenir.

La loi de programmation posait à cet égard en principe qu'aussi longtemps que la France serait opposée à une menace nucléaire et au déséquilibre des forces classiques en Europe, sa sécurité reposerait sur la dissuasion, dont l'élément fondamental demeure la dissuasion nucléaire stratégique. Elle précisait qu'en Europe l'existence d'un déséquilibre entre les forces conventionnelles en présence ne pouvait être compensée, pour dissuader un agresseur éventuel de toute attaque, que par le lien entre les forces conventionnelles et la menace de recours aux armes nucléaires.

De cette idée-force découlaient les deux orientations majeures de la programmation : le maintien des forces nucléaires stratégiques au-dessus du seuil de crédibilité, par un effort continu de modernisation, et leur complément par un armement nucléaire préstratégique défini à la fois par sa valeur d'ultime avertissement et par son efficacité militaire propre ; la modernisation des forces conventionnelles, afin que la dissuasion nucléaire ne puisse être ni entamée, ni fractionnée, ni contournée.

Ces deux orientations doivent demeurer la charte de notre effort de défense. Il serait en particulier illusoire de prétendre établir, dans un avenir prévisible, une défense conventionnelle de l'Europe occidentale et *a fortiori* de la France qui soit du niveau de celle du Pacte de Varsovie. Ni l'économie, ni la démographie, ni le système politique de nos démocraties ne le permettent.

Nos démocraties ne peuvent, sans disparaître en tant que telles, consacrer, comme l'Union soviétique, 15 à 17 p. 100 de leur produit national brut à la défense. Elles ne peuvent pas davantage allonger la conscription, au point d'équilibrer les lourds bataillons du Pacte de Varsovie au moment où les jeunes générations sont moins nombreuses. Quand bien même le pourraient-elles, enfin, la force conventionnelle, quel que soit son niveau - l'Histoire nous l'enseigne hélas ! - ne saurait, à elle seule, empêcher la guerre.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

Ces principes, ces orientations majeures, étaient et demeurent le socle de la politique de la France. Le fait nouveau, capital, c'est qu'ils sont en voie de devenir officiellement la position de l'Europe occidentale dans son ensemble.

J'ai entendu le plaidoyer de certains orateurs, tout particulièrement celui de M. Daillet et de M. Mesmin, en faveur de la construction de cette Europe. Je peux leur indiquer que, dix-huit mois après l'adoption de la programmation, présentée au Parlement par le Gouvernement, la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, adoptée par les ministres des affaires étrangères et de la défense des Etats membres de l'U.E.O., est venue renforcer la signification européenne de la loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Ce texte est l'aboutissement de la proposition formulée en décembre 1986 par le Premier ministre, Jacques Chirac, pour affirmer la personnalité européenne en matière de défense, en formulant les principes sur lesquels les gouvernements s'accordent pour organiser leur sécurité commune.

Il précise notamment : « Dans les circonstances actuelles et à échéance prévisible, il n'existe pas d'alternative à la stratégie de l'Ouest pour prévenir la guerre, stratégie qui a assuré la paix dans la liberté pendant une période exceptionnellement longue de notre histoire. Pour être crédible et efficace, la stratégie de dissuasion et de défense doit continuer à se fonder sur une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles, dont l'élément nucléaire est le seul qui puisse confronter un agresseur éventuel à un risque inacceptable ».

Mme Florence d'Harcourt. Très bien !

M. le ministre de la défense. Ce texte affirme également la détermination de tous pour assumer chacun sa part de la défense commune, d'une part dans le domaine conventionnel en continuant à participer aux efforts d'amélioration en cours, d'autre part dans le domaine nucléaire, le Royaume-Uni et la France déclarant, en particulier, leur détermination à maintenir des forces nucléaires indépendantes et à en préserver la crédibilité.

Cette prise de conscience de l'Europe occidentale conforte encore la loi que vous avez votée : la respecter était déjà un devoir national, c'est officiellement aujourd'hui aussi une responsabilité d'Européen.

C'est pourquoi je veux maintenant vous rendre compte de l'exécution de la programmation au seuil de son second exercice d'application.

Je rappelle, d'abord, que le Gouvernement a tenu ses engagements - ce qui n'était pas le cas des gouvernements précédents...

M. Loïc Bouvard. C'est vrai.

M. François Fillon, président de la commission de la défense. Eh oui !

M. le ministre de la défense. ... en dotant le titre V pour 1988 conformément à la loi.

Les crédits d'équipement mis à la disposition des armées progresseront de 6 p. 100 en volume, au sein d'un budget de l'Etat, qui, globalement, reste stable. Je vous dois une précision que j'ai d'ailleurs apportée immédiatement à la commission de la défense pour éviter tout malentendu, et que certains rapporteurs ont également mentionné : les indices d'actualisation monétaire retenus sont ceux qui étaient disponibles au moment de l'élaboration du budget, et non ceux du rapport économique et financier confectionné postérieurement par le ministère du budget.

Il y a donc cohérence entre la préparation de la loi et sa mise en œuvre, car les dates sont comparables. La différence pourra être intégrée l'an prochain ; la suite de la programmation se déroulera donc comme prévu.

Quant aux programmes eux-mêmes, je tiens à remercier tous les orateurs qui ont bien voulu mentionner tout ce qui avait été accompli, qu'il s'agisse des programmes lancés ou des efforts fournis par les états-majors et par la délégation générale à l'armement afin de faire avancer des dossiers délicats qui avaient tellement été retardés.

Les programmes sont progressivement mis en place - M. Bouvard en a dressé une liste - et il est procédé depuis dix-huit mois à un examen systématique et en profondeur des grands blocs de la programmation. Les décisions prises à la suite de ces revues approfondies sont méthodiquement mises en œuvre : achat d'un système de détection aérienne avancée, lancement du développement de la deuxième composante nucléaire terrestre, remise sur les rails du programme d'hélicoptère franco-allemand, recalage du programme Hélios, définition du satellite Syracuse II, définition de l'avenir du combat futur, etc. Je pourrais continuer mais je ne veux pas allonger ce débat.

Lorsque la loi de programmation a été discutée, j'ai entendu exprimer, à plusieurs reprises, la crainte que la loi ne fasse pas assez de choix, qu'il n'y ait pas assez d'argent pour réaliser tout ce qui était prévu. Rien, et c'est heureux,

n'est venu, jusqu'à présent, confirmer ces craintes au prix d'un effort de gestion, à vrai dire très intense, sur chaque programme, effort pour lequel je veux féliciter devant vous tous ceux, officiers, ingénieurs et fonctionnaires civils qui l'ont accompli. Je peux vous indiquer que la programmation s'exécute, pour l'essentiel, conformément aux échéanciers indicatifs qui vous avaient été communiqués.

Et ce, je crois, pour deux raisons.

La première est que en dépit des délais assez brefs de l'élaboration de la loi, les travaux de programmation ont été menés avec sérieux et se traduisent par une bonne adéquation d'ensemble entre le contenu physique affiché et les dotations financières allouées.

La seconde est que, du fait du travail continu de révision, dont je parlais, la programmation n'est pas demeurée figée. Elle est vivante et fait l'objet d'un effort constant d'adéquation des objectifs et des moyens, tout en respectant les principes qui ont été affirmés devant le Parlement. J'ai notamment cherché à mettre en œuvre des principes d'action qui me tiennent à cœur.

Premier principe : le recours à la coopération internationale et notamment européenne. C'est ainsi que la participation italienne à Hélios permettra d'abaisser de 15 p. 100 le coût de ce programme.

A défaut de développement conjoint d'un matériel, la pratique des achats croisés, que nous développons notamment avec la Grande-Bretagne, est également une méthode efficace de coopération et une source d'économies.

Deuxième principe : la recherche de polyvalence. C'est ainsi que l'armée de l'air commandera dans le cadre du budget de 1988 ses dix premiers Mirage 2000 N, qui sont capables d'emporter tous les armements air-sol, conventionnels ou nucléaires, notamment les plus performants, actuels ou futurs, moyennant un coût supplémentaire modéré : il était dommage en effet de réserver des avions aussi coûteux à un seul type de mission.

Troisième principe : la différenciation à l'inverse des matériels en fonction des missions. C'est ainsi que l'armée de terre, pour assurer ses transports opérationnels lourds par route, a jugé pouvoir faire appel, pour partie, au matériel sophistiqué qui était en cours de développement - le TRM 10000 - mais pour partie aussi, à un véhicule commercial sans spécifications particulières. De la même façon, je suis persuadé que c'est en recherchant un type de navire aux spécifications simplifiées, à côté des bâtiments sophistiqués qui demeurent nécessaires, que nous réussirons à préserver une flotte adéquate de bâtiments de présence.

Quatrième principe : l'implication financière des industriels dans les développements. Elle me paraît essentielle pour en assurer la maîtrise financière. C'est notamment l'une des clés de l'avancement à 1996 de la livraison du premier avion de combat tactique, conformément aux décisions du Premier ministre.

Cinquième principe : le recours sélectif et compensé aux importations quand cela s'impose. Aucun pays ne peut prétendre aujourd'hui fabriquer la gamme complète des matériels dont ses forces armées ont besoin.

M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. Il ne faut donc pas s'interdire l'importation dans des conditions financières et industrielles avantageuses.

L'acquisition d'Awacs me paraît de ce point de vue exemplaire.

M. Jean-Guy Branger et M. Jean-Marie Daillet. Tout à fait !

M. le ministre de la défense. Le prix estimé initialement, en 1985, pour l'acquisition de trois systèmes seulement était de 10 milliards de francs. Le coût actuellement programmé est de moins de 6 milliards de francs. La moitié de cet écart est imputable aux évolutions du change, la seconde moitié aux gains de négociation commerciale. En définitive, j'ai décidé de lever positivement, pour l'achat d'un quatrième système, l'option dont nous disposions jusqu'au mois d'août. Quant aux compensations industrielles attendues - 130 p. 100 du montant du contrat - elles vont irriguer toute l'industrie aéronautique française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Comme nous sommes parvenus à des conditions financières et industrielles satisfaisantes, je viens également de décider l'acquisition de cargos moyens C 130 Hercules, qui n'ont pas d'équivalent sur le marché français...

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... et qui permettront de satisfaire un besoin opérationnel exprimé de longue date par les états-majors. Là encore, cet achat, par les compensations négociées, permettra de donner du travail à notre industrie aéronautique et de le donner tout de suite. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Je rassure M. Paul Quilès qui s'inquiète de la suite d'une loi de programmation - et je le comprends étant donné celle que j'ai trouvée à mon arrivée. *(Rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)* Celle que je laisserai, elle, est en ordre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Je conclurai sur les problèmes d'équipement.

La situation de notre programmation est saine. Mieux encore, une dynamique de gestion est à l'œuvre, que les armées et la délégation générale à l'armement auront à cœur, j'en suis sûr, d'entretenir et de développer.

J'évoquerai maintenant - deuxième volet de mon intervention - le fonctionnement des armées et la condition des personnels.

Ces sujets ont été longuement abordés par vos rapporteurs et largement évoqués, à ce juste titre, dans la discussion, notamment par M. Guéna, M. Fuchs, M. Brocard et par d'autres intervenants auxquels je répondrai tout à l'heure.

C'est une partie du budget qui, délibérément, n'avait pas été incluse dans la programmation. Il n'y a donc pas de référence, de point de repère, si ce n'est l'évolution par rapport à l'année précédente, qui montre une quasi-stabilité. Eh bien ! ce n'est pas pour autant qu'il faille craindre que le fonctionnement des armées ait été négligé au profit de l'équipement.

Il faut d'abord raisonner à structures constantes, car le Gouvernement a jugé utile, cette année, de faire la toilette du budget en renvoyant vers plusieurs ministères les dépenses qui n'avaient rien à faire au budget du ministère de la défense. Il en est ainsi, par exemple, des rémunérations au titre de l'assistance militaire technique, qui ont été reportées aux budgets des ministères des affaires étrangères et de la coopération, et de diverses dépenses plus modestes.

Il faut ensuite tenir compte, pour apprécier la situation, des économies, qui s'élèvent à 600 millions de francs - chiffre important - réalisées sur les crédits des carburants, et qui sont effectuées à volumes inchangés.

En réalité, si l'on fait un instant abstraction, pour neutraliser les évolutions non significatives, des crédits de rémunérations et charges sociales - puisque nous avons pris les normes de l'ensemble du budget de l'Etat -, et des crédits de produits pétroliers, on constate, après M. Guéna, que le budget de fonctionnement des quatre sections d'armée - terre, air, marine, gendarmerie - est globalement en augmentation de 2 p. 100, tandis que les crédits de la section commune sont, eux, en baisse de 2 p. 100.

La baisse des crédits à la section commune s'explique par certains rajustements techniques et par l'effort d'économie réalisée, notamment dans la gestion du centre d'expérimentations du Pacifique. La hausse réalisée sur les sections d'armée est compatible avec le maintien des capacités opérationnelles des forces. Je vous fais observer au passage, mesdames, messieurs, que l'augmentation d'un budget sur tous les postes n'est pas nécessairement un idéal en soi.

M. Loïc Bouvard. Absolument !

M. le ministre de la défense. L'essentiel est précisément d'essayer d'obtenir la même réalisation avec, si possible, un coût un peu plus faible. J'ai entendu certains orateurs manifester leur inquiétude sur les fonds de concours ; je les comprends. Mais serait-il légitime que les armées demandent aux contribuables un effort supplémentaire tout en maintenant au vu et au su de tous, des installations patrimoniales inutiles voire totalement atériorisées ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Bonne réponse !

M. le ministre de la défense. Le maintien des capacités opérationnelles des forces est - j'y insiste - réalisé. Mais le budget doit notamment permettre, comme en 1987, d'assurer l'activité au niveau retenu par l'annexe à la loi de program-

mation, niveau qui avait été dégradé au cours des années précédentes. Je rappelle : cinquante jours de sortie sur le terrain avec les matériels organiques pour l'armée de terre, cent jours de sortie en mer pour les bâtiments de la marine et cent quatre-vingts heures de vol par an et par pilote de l'armée de l'air. La vraie pierre de touche du budget de fonctionnement des armées est là.

J'ai entendu certains orateurs s'inquiéter à ce sujet. Je les comprends. Il est possible de les rassurer. Ce qui est important, c'est la préservation de la capacité opérationnelle, et je crois pouvoir dire que le budget de 1988 répond à cette exigence.

Le contexte budgétaire doit pousser à l'économie. Mise en concurrence des fournisseurs, décentralisation des décisions de gestion, de façon, à réaliser une meilleure optimisation appréciée par ceux qui ont véritablement les moyens d'en juger, imagination pour trouver les meilleures solutions, tels sont les impératifs. Par exemple, si la marine peut se contenter d'une augmentation de 1 p. 100 de ses moyens courants hors rémunérations et carburants, c'est en partie parce que la mise en concurrence pour la fourniture de certaines prestations de service public a permis de réduire sensiblement sa charge dans ce domaine. L'armée de terre, qui a mis en place depuis dix ans dans les unités un budget global « activités-vie courante », expérimente, quant à elle, une version améliorée de cette formule, dans une perspective de plus grande souplesse de gestion et de recours d'ailleurs aux entreprises locales qui sont parfois plus adaptées, comme le soulignait M. Briane, que les commissariats à fournir les prestations correspondantes.

M. Jean-Marie Daillet. Bien sûr !

M. le ministre de la défense. En matière de fonctionnement, comme en matière d'équipement, la défense s'attache donc à relever le défi de la gestion imposé par l'environnement économique et financier. Une bonne défense se gagne aussi sur ce terrain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je ne partage pas, sur ce point, la remarque de M. Quilès. Si l'avenir est économiquement plus difficile, si nous voulons garder notre défense en état, il faut précisément continuer l'effort de gestion. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mes dernières réflexions seront pour les effectifs et la condition des personnes.

Le projet de budget de 1988 prévoit la suppression de 4 000 emplois civils et de 1 200 emplois militaires.

La suppression d'emplois civils recouvre pour moitié un resserrement général des effectifs. Il s'agit d'un effort difficile, mais que je crois encore possible sans dégradation de l'environnement opérationnel et administratif des armées. Il suppose naturellement - mais cela se fait au prix de beaucoup de volonté et de continuité - que l'on procède à la simplification des procédures administratives.

Pour l'autre moitié, la réduction concerne le dispositif de prétraitement mis en place au G.I.A.T. et à la D.A.T., qui, lui, est indispensable à la préservation d'un potentiel de production d'armements terrestres dans l'avenir, et se déroule d'ailleurs dans une atmosphère de concertation satisfaisante.

J'ajoute que la déflation des effectifs du G.I.A.T. s'accompagne d'un large mouvement de réencadrement qui doit permettre au groupement de mieux répondre à ses missions d'industriel.

Permettez-moi, au passage, de rendre hommage aux personnels administratifs et techniques des armées. Je leur ai beaucoup demandé, et ils peuvent avoir parfois le sentiment de ne pas recueillir une part équitable des félicitations qui, de temps à autre, saluent le redressement de notre défense. A vous, mesdames, messieurs les députés, qui représentez la nation, je tiens à dire que tous, civils et militaires, sont associés dans les résultats que je vous présente. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

La suppression d'emplois militaires méritait des précautions toutes particulières. J'ai entendu le rapport de M. Chauveau, les remarques de M. Boucheron ainsi que celles de M. Quilès. Je trouve tout cela vraiment un peu surprenant, messieurs. Qui avait inscrit dans une loi de programmation militaire une réduction des effectifs de 35 000 personnes ?

Plusieurs députés des groupes U.D.F. et du R.P.R. Eh oui !

M. le ministre de la défense. Il ne me paraît plus possible en effet, désormais, d'opérer comme par le passé par des déflations à caractère automatique et forfaitaire sans entamer la capacité opérationnelle des armées (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) et sans dépasser en certains endroits les limites normales de charge de travail. L'expérience montre en effet que les déflations ont affecté presque exclusivement l'encadrement des corps de troupe. J'ai donc demandé, d'une part, que les suppressions d'emplois militaires - limitées cette fois-ci à 1 200, à comparer aux 35 000 que vous prévoyiez - ne soient pas effectives avant le 1^{er} juillet 1988, de manière qu'elles puissent être préparées avec plus de recul, d'autre part, que les emplois à supprimer ne soient pas répartis définitivement dans le projet de budget.

Ce qui est inscrit au « bleu » est une répartition purement provisoire et conventionnelle dans l'attente de la répartition définitive des emplois à supprimer.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Jusqu'à l'élection présidentielle !

M. le ministre de la défense. Celle-ci suivra une analyse exhaustive des moyens et des charges de l'ensemble des unités et services des armées. Vous avez fait allusion au fait que chaque chef d'état-major espère, bien entendu, que le problème ne se posera pas chez lui. J'espère que cette réorganisation nous permettra non seulement de réaliser les réductions budgétaires inscrites. Mais aussi de renforcer certaines unités, là où précisément les conditions de travail exigent aujourd'hui trop des personnels et notamment de l'encadrement en place. Le ministre du budget a expressément donné son accord à cette procédure un peu exceptionnelle mais rendue nécessaire par le fait qu'il faut maintenant, en matière d'effectifs militaires, procéder avec beaucoup de prudence, sous peine d'affecter la capacité opérationnelle des armées. Vous savez d'ailleurs que j'avais, dès mon arrivée, décidé de mettre fin à la déflation des effectifs d'appelés qui était en cours.

Il y a un domaine au moins où nous savons que l'accroissement des tâches exige non seulement un maintien mais même un accroissement des effectifs, c'est celui de la gendarmerie.

C'est pourquoi, après la récupération de 900 emplois qu'il a été décidé en 1986 de faire tenir par des civils, après la création de 1 000 emplois de gendarmes auxiliaires en 1987, le Gouvernement a de nouveau décidé de renforcer en personnel les moyens de la gendarmerie, pour mener à bien l'accroissement de ses missions de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme.

Je suis entièrement d'accord sur ce point avec M. Poujade, votre rapporteur. Il y a un problème dans ce domaine ; il faut le résoudre avec la progressivité que demandent les gendarmes eux-mêmes de façon que la qualité de ce corps apprécié par la population soit maintenue.

Ont ainsi été prévues : la création de 200 emplois de gendarme d'active et de 500 emplois de gendarme auxiliaire ; la poursuite du renforcement de l'encadrement par transformation de 300 gendarmes en 300 gradés ; la constitution d'un service central d'investigations criminelles, qui viendra compléter utilement les excellentes performances qui sont accomplies actuellement par la gendarmerie dans ce domaine. Aux côtés des personnels d'active des armées et de la gendarmerie, il convient d'évoquer l'effort en faveur des réserves, que suit et anime tout particulièrement à mes côtés le secrétaire d'Etat Jacques Boyon, qui d'ailleurs vous en parlera tout à l'heure.

Partie intégrante de notre dispositif de défense, il importe que l'équipement des réserves soit assuré à un niveau convenable. La loi de programmation permettra ainsi d'améliorer leurs dotations en véhicules et en fusils Famars. Les moyens de transmissions de la D.O.T., de la gendarmerie et de l'armée de terre seront de nouveau accrus en 1988. Une augmentation des crédits d'activité de 3,7 p. 100 permettra la convocation d'un plus grand nombre de personnels de réserve et un meilleur entraînement des unités de D.O.T.

Il est reconnu en outre que les réserves jouent un rôle éminent dans le domaine du développement et du rayonnement de l'esprit de défense. Mais je n'en dis pas plus long sur ce point, car le secrétaire d'Etat vous en parlera tout à l'heure,

et je reviendrai moi-même ultérieurement, au moment des réponses aux questions, sur le problème de l'esprit de défense.

Mme Florence d'Harcourt. Et la défense civile ?

M. le ministre de la défense. J'en viens enfin à la condition des personnels. C'est pour moi une question essentielle. Si le ministre de la défense, pas plus qu'un autre, ne peut s'abstraire du contexte de rigueur dans lequel s'inscrit nécessairement aujourd'hui la politique de la fonction publique, il convient absolument de continuer à assurer un statut et des conditions de vie aux personnels militaires, qui soient le reflet de l'importance vitale de la fonction de défense, première vraie fonction de tout Etat, et qui soient à la mesure du dévouement et de l'immense esprit de service de ces personnels. C'est un problème qui, il faut bien le dire, avait été quelque peu négligé par les gouvernements précédents, au moment même où tant de mesures démagogiques étaient prises ailleurs sous la pression des syndicats.

C'est pourquoi, dès que l'existence même de notre défense de grand pays a semblé pouvoir être assurée grâce à la loi de programmation, j'ai reporté mon attention sur cette importante question. Depuis plusieurs mois, j'ai fait procéder à une réflexion d'ensemble sur la condition militaire sous la responsabilité du directeur de la fonction militaire et avec la participation étroite des états-majors. Je vous invite d'ailleurs à vous reporter à ce sujet à l'excellent rapport qu'a établi M. Chauveau sur la base des informations qui lui ont été données sur les études qui étaient en cours, et qui évoque déjà quelques-unes des mesures vers lesquelles nous nous orientons.

Cette réflexion doit en effet aboutir à l'élaboration d'un programme pour l'amélioration de la condition militaire, dont l'application devrait s'étendre sur plusieurs années et couvrir plusieurs aspects de cette condition militaire.

Il n'est pas encore temps d'entrer ici dans le détail des propositions, qui ne sont pas toutes définitives et dont certaines nécessitent une instruction interministérielle. Je voulais cependant souligner qu'il y avait là, pour moi, une préoccupation majeure.

Si je veux citer quelques exemples, je dirai qu'il me paraît parfaitement anormal qu'un meilleur effort ne soit pas fait pour assurer le logement des militaires, ou que l'on ne tienne pas un meilleur compte des conséquences de toute sorte qu'entraînent la mobilité et la disponibilité qui leur sont demandées plus qu'à la plupart des autres Français. Le déroulement de la carrière, qui pour un grand nombre est courte alors que la reconversion est devenue plus difficile que dans le passé...

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... exige un soin et des mesures particulières. En outre, les contraintes opérationnelles qui sont parfois très lourdes pour la vie familiale ne sont peut-être pas suffisamment compensées.

Mme Florence d'Harcourt. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. Une partie des améliorations pourra être abordée dans le cadre des moyens existants. Au projet de budget de 1988 figurent des mesures qui apportent un début de solution à trois de ces préoccupations.

J'évoquerai maintenant les bas salaires militaires. Il y a dans les armées un véritable problème des bas salaires, concernant les militaires du rang à solde spéciale progressive et à solde forfaitaire. La revalorisation de ces traitements ne suit pas, en effet, l'évolution de l'indice de la fonction publique, mais suppose des décisions particulières au coup par coup. Dans l'immédiat, un effort particulier a été accompli pour ces personnels dans le cadre du budget de 1988. Il autorise une augmentation de 1 p. 100 au-delà de celles qui ont été accordées pour la fonction publique. Pour l'avenir, j'espère que nous parviendrons à mettre en place un mécanisme qui permette de ne plus laisser ces catégories à l'écart des décisions de revalorisation des bas salaires de la fonction publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Deuxième chapitre : la prise en compte des contraintes opérationnelles. Je me suis particulièrement attaché cette année à améliorer la situation des personnels les plus exposés à ces contraintes, qui représentent sans doute ce qu'il y a de plus spécifique à la condition militaire. C'est ainsi que projet

de budget prévoit la revalorisation de l'indemnité pour services en campagne et son extension aux cadres de l'armée de l'air, la revalorisation de l'indemnité pour services aériens, l'augmentation de la majoration d'embarquement dans la marine.

Troisième chapitre : l'intensification des actions en faveur du logement. La mobilité, disais-je, est une des grandes caractéristiques de la condition militaire. Aussi la mise à disposition de logements en nombre et en qualité satisfaisants est-elle une exigence particulièrement sensible, notamment en région parisienne. Il y a plusieurs moyens d'agir. On peut agir en aidant la personne. C'est ce que nous avons fait l'an dernier en créant un « complément logement » à l'indemnité pour charges militaires, complément qui pour objet de faciliter l'accès au logement en allégeant la charge de loyer. Mais il faut agir également directement sur l'offre de logements, en particulier en région parisienne, où la pénurie est plus accentuée. J'ai donc décidé qu'un effort important devait être fait dans ce domaine dès maintenant. Plusieurs programmes de logements locatifs aidés ou intermédiaires vont être mis en chantier à Paris même sur des emprises appartenant aux armées.

A Dupleix d'abord : non seulement les logements actuels seront bien évidemment conservés après la vente de ce quartier, mais je m'engage à ce que le programme de construction qui sera exécuté sur le site comporte au moins autant de logements supplémentaires réservés à des personnels militaires qu'il n'en ait prévu d'en construire avant que ne soit décidée la cession.

A Reully et près du quartier Mortier ensuite.

Par ailleurs, certaines opérations sont à l'étude en petite couronne ainsi que dans certaines régions de France.

Enfin, pour commencer à desserrer dès maintenant la contrainte du logement, je fais étudier la possibilité de passer des conventions de réservation pour des logements en cours de construction.

Par ailleurs, un effort supplémentaire de réhabilitation du parc existant, en province comme en région parisienne, sera entrepris. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je souligne enfin, toujours en relation avec la contrainte de mobilité qui est propre à la condition militaire, que le projet de budget de 1988 inclut une dotation supplémentaire pour permettre le versement aux conjoints des militaires mutés d'une aide destinée à faciliter les démarches de recherche d'un logement dans le lieu de leur nouvelle affectation.

Mesdames, messieurs les députés, l'an dernier j'avais insisté sur les données stratégiques et la politique de défense qui sous-tendaient notre effort d'équipement puisque 1987 était la première année de la loi de programmation militaire destinée à redresser notre défense. Depuis cette date, si les données stratégiques ont évolué du fait des négociations entre les deux superpuissances, cette évolution s'est produite dans un sens qui n'était pas inattendu. Les orientations décrites dans l'annexe à la loi de programmation déposée il y a exactement un an avaient été définies de façon à faire face à la situation qui est en train de s'établir. Cette situation relève plus clairement de divers éléments qui doivent appeler notre attention.

Sans que cela puisse être, à ce stade, opposé à l'intérêt que présente la recherche du désarmement - et que l'on peut saluer - il faut bien constater l'affaiblissement qu'apporterait l'accord sur les forces intermédiaires à la riposte de l'O.T.A.N. face à la supériorité des forces conventionnelles et chimiques du Pacte de Varsovie...

M. Jean-Marie Daillet. C'est clair !

M. le ministre de la défense. ... affaiblissement auquel les ministres de la défense de l'organisation intégrée, réunis à Monterey, ne paraissent pas avoir jusqu'à maintenant trouvé de solution. L'Europe, elle, a pris une meilleure conscience de ses propres responsabilités, mais les conséquences qu'elle en tire sont, pour l'instant, bien limitées, et le trouble s'est installé dans certains pays européens sur le fonctionnement de l'Alliance.

Si l'Afrique centrale s'est apaisée après que le Tchad eut recouvré, avec l'aide de la France, son territoire - à l'exception de la zone contestée - le Golfe, en revanche, a été gagné par une instabilité menaçante. Et face à l'ensemble de cette

évolution, tous les pays occidentaux constatent simultanément l'étroitesse de leurs budgets militaires par rapport à la nécessité de moderniser leurs armements.

Pour ce qui nous concerne, nous entendons rester sereins et vigilants. Nous savons que la paix et la liberté sont des valeurs inestimables qui ne se protègent pas par la faiblesse, mais par la volonté. La défense que se donne la nation prend en compte le moral et la qualité des hommes comme la puissance des armes. Je crois, mesdames, messieurs, que le projet de budget de 1988 respecte cette exigence d'équilibre, et c'est pourquoi je vous demande de l'approuver. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Eloge funèbre de Jean-Pierre Cassabel ;
Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense *(suite)* :

Annexe n° 38. - Titre III, M. Yves Guéna, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39. - Titres V et VI, M. Arthur Paecht, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome VIII, de M. Alain Peyrefitte, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 963, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; tome IV. - Air, de M. Gérard Fuchs ; tome V. - Espace et forces nucléaires, de M. Jacques Baumel ; tome VI. - Gendarmerie, de M. Robert Poujade ; tome VII. - Forces terrestres, de M. Jean Briane ; tome VIII. - Marine, de M. Jean Brocard ; tome IX. - Personnel militaire et service national, de M. Guy-Michel Chauveau ; tome X. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Pierre Bechter ; tome XI. - Soutien général des forces, de M. Jacques Peyrat.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

